Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2026–2027

7 SEPTEMBRE 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Rentrée sur fond d'austérité budgétaire au fédéral et à la Fédération Wallonie-Bruxelles» (article 78 du règlement) 4

2 Question orale de M. Vincent Crampont à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Fin des économies – quelle réalité derrière les annonces?» (article 78 du règlement) 4

3 Question orale de M. Vincent Crampont à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Refinancement structurel de la Fédération Wallonie-Bruxelles: solidarité intrafrancophone et transferts de compétences» (article 78 du règlement) 4

4 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement) 21

4.1 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Bilan du Plan pour la reprise et la résilience à l'échéance du délai du 31 août 2026».....21

4.2 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Point sur le décret "Paysage"».....23

4.3 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Décret "Parcours"» 23

4.4 Question de M. Octave Daube, intitulée «Décret "Parcours": quel est le plan du gouvernement?».....23

4.5 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impacts de la réforme du minerval et des allocations d'études sur les étudiants étrangers et sur les établissements».....28

4.6 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Entrée en vigueur et impact de l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur».....28

4.7 Question de M. Octave Daube, intitulée «Minerval à 1 200 euros, quelles conséquences pour la rentrée?».....28

4.8 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Pilotage de l'enseignement supérieur» 33

4.9 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Réflexion sur un mécanisme spécifique de financement de la formation initiale des enseignants» 35

4.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Déploiement de la formation initiale des enseignantes et des enseignants» 35

4.11 Question de M. Martin Casier, intitulée «Intégration des enjeux de la transition écologique et sociale dans les programmes de l'enseignement supérieur» 40

4.12 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Réforme de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur» 44

4.13 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «État des travaux relatifs à la réforme de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur» 44

4.14 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Burn-out étudiant: agir sur les conditions de réussite plutôt que seulement sur leurs conséquences» 46

4.15 Question de M. Octave Daube, intitulée «Santé mentale: les étudiants poussés à bout par la pression que leur mettent les études supérieures» 46

4.16 Question de M. Octave Daube, intitulée «Ingérence américaine à l'UGent, quel danger pour les universités en Fédération Wallonie-Bruxelles?» 53

4.17 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Place des discours racistes dans les sphères académiques» 53

4.18 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Grève annoncée par le Front uni des écoles supérieures des arts (FUESA) et le dialogue avec le secteur de l'enseignement supérieur» 57

5 Ordre des travaux **59**

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 16h45.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Rentrée sur fond d'austérité budgétaire au fédéral et à la Fédération Wallonie-Bruxelles» (article 78 du règlement)

2 Question orale de M. Vincent Crampont à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Fin des économies – quelle réalité derrière les annonces?» (article 78 du règlement)

3 Question orale de M. Vincent Crampont à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Refinancement structurel de la Fédération Wallonie-Bruxelles: solidarité intrafrancophone et transferts de compétences» (article 78 du règlement)

M. le président. – Cette interpellation et ces deux questions orales sont jointes.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, je ne vous apprendrai rien en vous disant que les choix budgétaires de votre gouvernement, mais aussi ceux des autres gouvernements dans lesquels votre parti est représenté sont pour nous et une grande partie de la population extrêmement inquiétants, violents et contre-productifs.

Cette rentrée est l'occasion pour beaucoup de familles de vivre dans leur chair l'impact de vos coupes budgétaires: pertes d'emploi dans l'enseignement, pertes de salaire, explosion du coût du minerval pour 60 % des étudiants, coûts des repas chauds et du matériel scolaire qui ont augmenté pour bon nombre de parents, nouvelles coupes annoncées au niveau de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et du secteur de la petite enfance… Bien d'autres conséquences sont encore à venir. Vous vous êtes vous-même exprimée dans la presse concernant la trajectoire budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur de possibles solutions de refinancement. De son côté, le gouvernement fédéral explique vouloir faire contribuer les entités fédérées pour réaliser 10 milliards d'euros d'économies

supplémentaires, intention qui est actuellement en discussion au sein de ce gouvernement.

Madame la Ministre-Présidente, le gouvernement fédéral veut-il faire contribuer les entités fédérées? Nous sommes évidemment très inquiets des prochains budgets du gouvernement fédéral pour lesquels le Premier ministre a déjà affirmé sa volonté claire de réaliser 10 milliards d'euros d'économies supplémentaires. J'espère qu'à notre échelle, 10 milliards d'euros vous semblent être une grosse coupe budgétaire, parce que nous avons entendu le président du MR, Georges-Louis Bouchez, faire une déclaration choquante ce week-end: «Dix milliards d'économies, ce n'est que 3 % de la dépense publique globale.»

J'espère que l'on se rend compte ici de ce que représentent 10 milliards d'euros: c'est la somme nécessaire pour l'ensemble des budgets de l'éducation, de l'enseignement, de toutes les écoles, de l'enseignement maternel à l'université en passant par les écoles primaires, l'enseignement secondaire, les hautes écoles et la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est le budget dont nous disposons pour toutes ces compétences; le président du MR trouve que ce n'est pas grand-chose. Mais pour nous, ce n'est pas un détail. Ces économies concernent directement les entités fédérées, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque plusieurs éléments indiquent la volonté du gouvernement fédéral de nous faire contribuer à ces économies.

M. Georges-Louis Bouchez, président du MR, a par exemple déjà évoqué cette possibilité à plusieurs reprises, comme dans l'émission «*De Afspraak*», en septembre dernier; il y avait affirmé que «l'État fédéral paye beaucoup de choses pour les Régions» et que «si on veut résoudre le défi budgétaire, on va devoir faire un Comité de concertation, et toutes les entités du pays vont devoir travailler pour améliorer l'efficacité de l'État et répartir un peu différemment le fardeau».

Le ministre fédéral du Budget, Vincent Van Peteghem, était déjà allé dans le même sens il y a un an en demandant que les entités fédérées contribuent à l'augmentation des dépenses de la défense. Ce n'est pas une lubie du PTB, mais bien les propos du ministre du Budget Vincent Van Peteghem.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a décidé d'inscrire unilatéralement dans sa trajectoire budgétaire une contribution de 500 millions d'euros pour les Régions pour les années 2028 et 2029. «*L'Écho*» a d'ailleurs titré que les Régions et les Communautés seraient mises à contribution pour ces 500 millions d'euros.

Le gouvernement fédéral ne peut *a priori* pas forcer, avec la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, les entités fédérées à simplement payer une facture qu'il a décidé de leur envoyer; mais cela témoigne en tout cas d'une volonté manifeste de les mettre à contribution d'une autre manière, comme le président du MR l'avait expliqué il y a déjà un an.

Madame la Ministre-Présidente, quel regard portez-vous sur la volonté du gouvernement fédéral de faire contribuer les entités fédérées aux économies qu'il souhaite réaliser? Je vous ai donné trois exemples concrets de différentes déclarations. Quelle est votre position sur le sujet d'une éventuelle contribution des entités fédérées au budget fédéral? Avez-vous eu des discussions avec les autres niveaux de pouvoir à ce sujet? Quel a été le contenu de ces discussions? Avez-vous interpellé le gouvernement fédéral afin de clarifier ses intentions? Si c'est le cas, quelle réponse avez-vous obtenue?

Cette première partie concernait le pouvoir fédéral. Dans une deuxième partie de cette interpellation, je voudrais vous parler des conséquences des coupes budgétaires présentes et à venir en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce mardi 1er septembre, les syndicats de l'enseignement ont regretté votre absence lors de leur rencontre avec la ministre Valérie Glatigny alors que vous ne cessez de justifier les mesures prises dans l'enseignement sur la base de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il aurait donc été intéressant d'avoir autour de la table la ministre du Budget. Les syndicats pointent de la part de votre gouvernement un manque criant d'écoute de leur réalité, et des choix destructeurs pour les écoles. Ils seront d'ailleurs dans les rues de Liège le 10 septembre prochain pour continuer de les dénoncer. Nous serons bien évidemment parmi eux.

La ministre Glatigny a déclaré par exemple fin août qu'elle n'avait pas connaissance de situations dramatiques où des enseignants auraient perdu toutes leurs heures. Or on a pu lire tous les jours par la suite, et même avant, des titres de presse rapportant des situations d'enseignants qui ont en effet perdu toutes leurs heures ou une grande partie d'entre elles.

Ce n'est pas tout. Un nombre croissant d'étudiants témoignent de leur incapacité à poursuivre des études, soit en raison des effets du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), soit faute de moyens du fait de l'explosion du coût du minerval.

La Ligue des familles vient de publier une étude dans laquelle elle a à nouveau constaté une forte augmentation des coûts de la rentrée scolaire, notamment en raison de vos coupes budgétaires. Le secteur de la petite enfance est également inquiet à la suite de nouvelles pistes d'économies qui ont été demandées à l'ONE.

Madame la Ministre-Présidente, comptez-vous rencontrer les représentants de l'enseignement et des étudiants? Comment analysez-vous les premières répercussions de votre réforme du décret-programme 2 (DP 2)? En cette rentrée, pléthore d'articles et de témoignages sur le sujet ont relaté exactement les types de situation qui ont été dénoncés par les syndicats et les étudiants l'année dernière, et que vous avez refusé d'admettre.

Avez-vous eu écho des pertes d'emploi dans l'enseignement? Êtes-vous du même avis que la ministre Glatigny qui prétend ne pas avoir entendu parler du nombre important d'heures perdues, voire d'emplois perdus, pour de nombreux enseignants? Que répondez-vous aux opérateurs de terrain qui dénoncent un effet contre-productif de vos réformes sur la situation économique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus largement, sur la situation économique du pays, en raison des pertes d'emplois, de la perte du pouvoir d'achat, des pertes de salaire et des diminutions du nombre d'inscriptions aux études, notamment dans des secteurs en pénurie?

En effet, les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont, pour la plupart, des investissements qui permettront de réaliser des économies, voire de rapporter de l'argent à moyen et à long termes. On pense à l'éducation et à l'enseignement supérieur, mais également aux politiques de l'enfance, au sport, à la recherche ou encore à l'aide à la jeunesse.

Aujourd'hui, nous commençons à ressentir les premières conséquences concrètes de vos décisions: les pertes d'emplois, les non-inscriptions dans l'enseignement supérieur, la réduction des horaires d'ouverture de certaines crèches et la non-organisation des repas chauds dans certaines écoles. Ces conséquences sont cruelles pour ceux qui les subissent, parmi lesquels on compte beaucoup de jeunes et d'enfants; mais elles auront en outre des conséquences budgétaires à long terme, puisqu'elles toucheront l'économie et la société belges avec, en cascade, des conséquences négatives sur les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre-Présidente, le gouvernement a-t-il évalué et pris en compte ces conséquences négatives à moyen et à long termes sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous, par exemple, chiffré le manque à gagner, à moyen et à long termes, pour notre Fédération, de la diminution de l'accessibilité à l'enseignement supérieur? Qu'en est-il des pertes d'emplois dans l'enseignement et de l'augmentation de la charge de travail des professeurs? Qu'en est-il de la suppression des repas chauds gratuits dans les écoles? Qu'en est-il, enfin, de la réduction des horaires d'ouverture des crèches, conséquence rapportée, l'année dernière, de vos coupes budgétaires?

Dans une récente interview, vous avez indiqué que les grosses mesures difficiles avaient été prises et que le gouvernement n'avait plus la volonté de réaliser des économies importantes d'ici la fin de la législature. Nous avons cependant deux sons de cloche: d'un côté, «Ne vous inquiétez pas, les coupes budgétaires sont derrière nous» et, de l'autre côté, les menaces du gouvernement fédéral, qui dit que nous allons encore trinquer avec les 10 milliards d'économies.

Dans cette même interview, vous avez confirmé votre volonté d'atteindre un déficit de 1,2 milliard d'euros d'ici 2027. Or le budget 2026 a été clôturé avec un déficit de 1,6 milliard, et la trajectoire du gouvernement prévoit encore un déficit de 1,4 milliard d'euros pour le budget 2027. Qu'entendez-vous dès lors par «pas

d'économies importantes d'ici la fin de la législature»? Qu'est-ce qu'une économie importante, selon vous? Quand on regarde les chiffres et les déclarations du gouvernement fédéral, on ne peut que s'inquiéter de nouvelles économies à venir.

Confirmez-vous que le budget initial 2027 devrait être clôturé avec un déficit avoisinant 1,4 milliard d'euros? Ou, *a minima*, pouvez-vous confirmer qu'il s'agit bien de l'objectif de votre gouvernement? Si c'est le cas, cela signifie-t-il que vous entendez encore réaliser 200 millions d'euros d'économies d'ici 2029? Dans l'affirmative, comment allez-vous assumer ces économies supplémentaires sans prendre de nouvelles mesures «difficiles»? Plus concrètement: selon vous, 200 millions d'euros d'économies d'ici 2029, est-ce réaliser des économies importantes ou non? Où placez-vous le curseur?

Dans la même interview, vous vous êtes également exprimée sur la question du refinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez une nouvelle fois exclu toute révision de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, ce que nous regrettons, mais vous avez parlé d'un éventuel refinancement entre francophones. Vous avez annoncé: «Nous n'avons pas réalisé tout cet effort pour nous retrouver dans cinq ans avec un budget qui dévisse à nouveau et devoir imposer un nouveau tour de vis.» Vous confirmez donc le constat que nous posons depuis le début de votre législature: vos coupes budgétaires ne permettront pas de «sauver» la Fédération Wallonie-Bruxelles, au contraire, car elle fait face à un problème de sous-financement structurel lié à cette loi spéciale de financement. Cependant, pour vous, cette question structurelle devra se régler par le biais de transferts de moyens et de compétences entre francophones.

Par ailleurs, le Conseil d'avis de l'ONE a, le 25 août dernier, remis un avis concernant les pistes d'économies budgétaires envisagées dans le secteur de l'enfance et a posé le constat que l'approche strictement budgétaire de votre gouvernement «ne permet pas de dégager une quelconque vision politique et déstructure les secteurs». En conséquence, il a affirmé: «Le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer ses missions essentielles est une question qui doit être instruite aujourd'hui.»

Madame la Ministre-Présidente, quels transferts de compétences ou de moyens entre francophones devrait-on envisager? Quel serait le budget de tels transferts? Comment comptez-vous récupérer des moyens dans les transferts de compétences entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles? Vous avez suggéré cette piste dans l'article que j'ai cité; pouvez-vous préciser vos objectifs et vos intentions? Certains transferts seront-ils réalisés durant la législature actuelle? Dans l'affirmative, lesquels? Les négociations qui permettraient d'y aboutir ont-elles démarré? Si c'est le cas, pouvez-vous faire le point sur celles-ci?

Vous avez évoqué la possibilité d'un budget qui dévisserait dans cinq ans. Votre déclaration s'appuie-t-elle sur une base quelconque? Quelles sont les projections

en la matière? Quelle est votre analyse de l'avis du 25 août du Conseil d'avis de l'ONE? Comment y répondez-vous?

Je n'attendrai toutefois pas votre réponse pour présenter la motion que je vais déposer, car je pense qu'elle est nécessaire, quelle que soit la réponse que vous m'apporterez. Voter cette motion est important, car cela permettra d'éclaircir la position de l'ensemble des députés de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport aux menaces du gouvernement fédéral.

J'ai déjà expliqué le contexte: les économies supplémentaires de 10 millions d'euros souhaitées par le gouvernement fédéral; la trajectoire budgétaire du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles; les coupes budgétaires douloureuses pour les secteurs déjà appliquées par ce même gouvernement; l'incapacité quasi totale de la Fédération à générer des recettes propres; l'inscription, dans la trajectoire budgétaire du gouvernement fédéral, d'une contribution régionale de 500 millions d'euros pour les années 2028 et 2029; enfin, les déclarations du président du MR et du ministre fédéral du Budget, qui souhaitent faire contribuer toutes les entités du pays aux économies à réaliser au niveau fédéral et à l'augmentation des dépenses pour la défense.

Vu ce contexte, il me semble important, à travers cette motion, de demander au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de signifier au gouvernement fédéral le refus de tout effort budgétaire supplémentaire qui serait demandé à notre Fédération dans le cadre des économies budgétaires fédérales, sachant que nous sommes déjà dans une situation budgétaire compliquée et dans l'incapacité presque complète de lever des recettes propres. J'espère que cette motion ne sera pas bloquée par – peut-être – les députés de la majorité, puisque certains nous disent à longueur de journée que la situation budgétaire est compliquée, que les mesures sont difficiles à prendre et qu'elles ont effectivement un impact pour l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Certains nous ont aussi promis qu'il n'y aurait plus de coupes importantes dans les années à venir. Il est vraiment nécessaire de s'accorder aujourd'hui de manière unanime – sait-on jamais – pour porter auprès du gouvernement fédéral la volonté que plus aucune économie supplémentaire ne soit faite sur le dos de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de ses compétences, de ses travailleurs et travailleuses et des jeunes qu'elle représente, notamment les étudiants, qui sont déjà bien assez mis à mal par les coupes budgétaires actuelles.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, cette rentrée s'ouvre sur fond d'économies décidées et votées dans la précipitation, sans réelle concertation avec les secteurs concernés. Votre gouvernement vise près de 500 millions d'euros d'économies net par an à l'horizon 2029, pour un total dépassant un milliard d'euros cumulés sur la législature.

Aujourd'hui, les conséquences se diffusent petit à petit dans le quotidien des familles, des élèves et des enseignants. Les inscriptions dans l'enseignement supérieur sont déjà bien entamées; les étudiants subissent la hausse du minerval et certains renoncent purement et simplement à s'inscrire.

La fin de la gratuité des repas chauds se traduit par plus de 50 % de désinscriptions aux repas, preuve s'il en fallait une de l'impact financier direct de cette mesure sur les familles. La fin de la prise en charge des fournitures scolaires pousse un nombre croissant d'écoles à se tourner vers les parents en leur demandant de fournir eux-mêmes une partie du matériel ou de verser des dons, voire à proposer des *packs* scolaires payants en dehors du matériel de base.

Les enseignants sont aussi directement touchés. Les pertes d'emplois et de charges horaires, estimées à 1 300 équivalents temps plein (ETP), sont désormais concrètes. En attestent les retours des acteurs de terrain.

Comme l'a signalé Mme Pavet, cette rentrée scolaire est, pour un nombre croissant de familles, un moment difficile où elles vivent dans leur chair l'impact cumulé de vos choix budgétaires.

Disposez-vous d'un premier bilan, même partiel, de l'impact de ces mesures en cette rentrée scolaire 2026? À défaut de chiffres consolidés, quelles réactions les acteurs de terrain vous ont-ils déjà communiquées?

Un *monitoring* et une évaluation sont-ils prévus pour chacune de ces mesures, et selon quel calendrier? Cette évaluation intégrera-t-elle spécifiquement les effets contre-productifs déjà documentés par les acteurs de terrain, tels que les pertes d'emplois, la perte de pouvoir d'achat, le renoncement à des études ou encore les désinscriptions?

Par ailleurs, vous avez déclaré récemment dans la presse que les grosses mesures difficiles avaient été prises et que le gouvernement n'avait plus la volonté de réaliser des économies importantes d'ici la fin de la législature. Ces déclarations font écho aux propos de la ministre Glatigny concernant l'éducation. Notons que la formulation de la ministre de l'Éducation a évolué. Elle a d'abord affirmé qu'il n'y aurait plus d'économies dans le secteur de l'éducation avant de préciser qu'elle ne proposerait plus, elle-même, des mesures d'économie dans ce secteur. La nuance n'est pas anodine. Ne plus proposer soi-même des économies ne garantit pas qu'il n'y en aura plus!

La même ambiguïté vaut pour vos propres déclarations. Les mots ont leur importance: ne plus vouloir de grosses économies ne signifie pas qu'aucune mesure d'économie supplémentaire ne sera prise. Dès lors, que signifie réellement la «volonté du gouvernement»? Cela exclut-il des économies qui pourraient résulter d'aléas macroéconomiques, de reports de charges fédérales non compensés, ou encore d'un dérapage de trajectoire nécessitant un recalibrage?

Si la ministre Glatigny ne propose plus elle-même de nouvelles économies dans le secteur de l'éducation, cela signifie-t-il que toutes les économies supplémentaires prévues dans ce secteur relèveraient désormais d'une décision que vous seriez amenée à imposer en tant que ministre-présidente chargée du budget?

Ensuite, que faut-il entendre par «économies importantes»? En dessous de quel seuil une économie cesse-t-elle d'être «importante»? D'ailleurs, affirmer qu'il n'y aura plus d'économies «importantes» signifie bien qu'il y en aura encore!

Dès lors, quel montant d'économies reste-t-il encore à réaliser, secteur par secteur, pour atteindre l'objectif que le gouvernement s'est fixé, année par année et en rythme de croisière? Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, quel est le montant total des économies prévues, année par année jusqu'à l'horizon 2029, ventilé par type de mesure? À quel stade d'avancement se trouvent les réformes qui les génèrent?

Pour le moment, vous n'avez agi que sur les dépenses, économie après économie, tête baissée. Cela ne vous a pas empêchée pour autant d'absorber, sans broncher, les reports de charges du gouvernement fédéral qui touchent le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles et surtout, de ses secteurs: la fin de la pension pour les agents en incapacité, le gel de l'indexation du précompte pour les chercheurs, l'impact sur les pensions des enseignants, ainsi qu'une potentielle contribution au budget de l'Union européenne sur laquelle nous n'avons aucune vue précise à ce jour.
Sur les 10 milliards d'euros d'efforts annoncés par le gouvernement fédéral, combien retomberont-ils sur les entités fédérées sans que vos partis, présents à ce niveau de pouvoir, ne bougent le petit doigt? Pouvez-vous faire le point sur l'ensemble de ces dossiers depuis le mois de juin dernier?

Plus précisément, où en est l'accord de coopération avec le niveau fédéral et la mise en œuvre du mécanisme de compensation prévu? Qu'en est-il de la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles au budget de l'Union européenne à partir de 2028? Où en sont les discussions sur une éventuelle réforme du précompte concernant les chercheurs et ses conséquences pour les universités et les hautes écoles francophones? Au-delà des dossiers connus, existe-t-il d'autres reports de charges fédérales en discussion qui pèsent ou pèseront sur notre Fédération?

En dehors de la diminution des dépenses et de l'acceptation, sans contrepartie, de ces reports de charges, aucun autre levier n'a été sérieusement envisagé par votre gouvernement à ce stade. Pourtant, dans une récente interview, vous avez affirmé que l'avenir de notre Fédération se ferait dans la solidarité intrafrancophone et que la question des recettes deviendrait essentielle. Vous avez évoqué des pistes de refinancement entre francophones, des transferts de moyens et des transferts de compétences inscrits dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Nous prenons acte du fait que la situation des recettes est désormais posée publiquement par vos soins. Enfin! Nous défendons cette position depuis le début de la législature, surtout en constatant l'érosion des recettes fiscales orchestrée au niveau wallon au bénéfice d'une poignée de contribuables les plus aisés.

Ces questions auraient mérité d'être traitées bien plus tôt, parallèlement aux efforts portant sur les dépenses, plutôt que d'apparaître dans la presse en milieu de législature. Deux ans après l'entrée en fonction du gouvernement, nous n'avons connaissance d'aucune initiative concrète et formalisée visant à renforcer les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par conséquent, quels mécanismes concrets de solidarité intrafrancophone sont à l'étude? À quelle échéance le gouvernement sera-t-il en mesure de présenter des propositions précises à notre Parlement? Quels transferts de compétences ou de moyens, entre la Région wallonne, la Région bruxelloise et la Fédération, sont concrètement envisagés? Quel en serait l'impact budgétaire estimé pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, quelle sera l'échéance de ces transferts?

M. le président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Président, je voudrais corriger un élément de vocabulaire, habituel parmi l'opposition, par rapport à la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux décisions et réformes prises. Il s'agit du terme d'«austérité», qui est présent dans le titre de l'interpellation déposée par Mme Pavet. Je répéterai donc ce que j'ai déjà dit à de nombreuses reprises. Je ne connais pas d'institution politique publique qui ait appliqué des mesures d'austérité tout en conservant une trajectoire maintenant un déficit à 1,2 milliard d'euros.

Par conséquent, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne mène pas une politique d'austérité. Le gouvernement mène une politique de responsabilité pour maintenir et contrôler le dérapage du déficit de la Fédération. Je n'accepte pas que l'opposition dise systématiquement que la majorité pratique l'austérité et effectue des coupes aveugles. Ce n'est pas vrai! La vérité est que nous avons une trajectoire budgétaire à 1,2 milliard d'euros. Cette trajectoire budgétaire est responsable. Elle permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles de contenir son déficit et d'éviter qu'il ne s'emballe.

Que se passerait-il si cet emballement n'était pas contrôlé? Il ferait exploser la charge de la dette. Nous avons entendu, avant les vacances, les dirigeants de l'Agence de la dette. Que nous ont-ils dit? Ils nous ont dit que, chaque année, le coût de cette dette pèsera de plus en plus lourd sur nos budgets et que nous nous approcherons dangereusement à l'avenir du montant symbolique d'1 milliard d'euros. Un milliard d'euros pour rembourser notre dette! Un milliard d'euros pour rembourser le fait que notre entité vit au-dessus de ses moyens!

Ce n'est évidemment pas acceptable: il n'est pas possible de maintenir une trajectoire où la dette ne serait pas maîtrisée. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a pris des décisions difficiles et structurelles qui permettront de maintenir cette trajectoire d'1,2 milliard d'euros.

Madame Pavet et Monsieur Crampont, je suis surpris que vous soyez étonnés par la solidarité intrafrancophone, car cette même solidarité de la Région wallonne envers la Fédération Wallonie-Bruxelles permet justement à notre entité de maintenir cette trajectoire avec un déficit d'1,2 milliard d'euros en 2029. La Région wallonne fera davantage d'économies que ce que préconise l'Europe: elle le fait afin de soulager la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui exerce des compétences essentielles. Je suis d'accord avec vous pour dire que les dépenses dans ces matières peuvent être perçues comme des investissements: c'est le cas lorsqu'il s'agit de garantir un enseignement d'excellence. Le gouvernement wallon est solidaire en estimant devoir faire davantage d'efforts pour soutenir notre Fédération. Nous n'avons pas attendu une éventuelle réforme de l'État pour organiser cette solidarité intrafrancophone. Cela n'avait jamais été fait auparavant. C'est donc une belle avancée en termes de soutien aux compétences essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce qui m'inquiète, c'est la charge de la dette qui pèse sur les épaules des générations futures. J'ai donc confiance dans le gouvernement pour réaliser non pas des économies *one-shot*, mais bien de véritables économies structurelles qui permettront, à long terme, de les ancrer dans notre budget. C'est pour cette raison que la trajectoire ne passe pas de 1,6 milliard à 1,2 milliard en un claquement de doigts, mais que cette évolution s'étale dans le temps afin d'atteindre cette trajectoire en 2029, pour autant que les paramètres macroéconomiques restent identiques.

Madame Pavet, vous avez aussi épinglé les économies au niveau de l'ONE. Je rappelle ce que la ministre Lescrenier a dit jeudi dernier en séance plénière: les économies dans l'ONE ne sont pas des économies dans les secteurs. La ministre a demandé à l'ONE d'effectuer un travail interne pour identifier des pistes d'économies dans son organisation, mais pas dans les secteurs. Voilà la volonté du gouvernement!

Enfin, sur les inquiétudes que vous avez exprimées à propos des 10 milliards d'euros à trouver au niveau fédéral, il est vrai que la mission ne sera pas facile. D'ailleurs, personne, si ce n'est M. Magnette qui semble ne pas trouver cela si compliqué, ne le prétend. (*Réaction de M. Crampont*)

Je me demande bien, Monsieur Crampont, quelles sont ces solutions magiques! Mais peut-être sommes-nous revenus à l'essence même des propositions habituelles du PTB: «Il n'y a qu'à taxer les riches ou arrêter d'investir dans la défense.»

Nous serons évidemment attentifs au débat compliqué qui se tiendra au niveau fédéral à l'occasion du conclave budgétaire. Nos ministres du gouvernement fédéral seront bien entendu présents pour défendre les intérêts des francophones. Nous leur faisons confiance à cet égard.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Chers collègues, je vous remercie pour vos questions et interpellations qui portent, sous des angles différents, sur une même problématique: la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les conditions de sa soutenabilité à moyen et long termes ainsi que les moyens de garantir durablement le financement de ses politiques essentielles.

En ce qui concerne tout d'abord les relations budgétaires avec le gouvernement fédéral et les autres entités, le gouvernement fédéral a effectivement engagé une réflexion sur l'assainissement des finances publiques à l'échelle du pays. Lors des échanges organisés avec le niveau fédéral – en particulier lors des réunions du Comité de concertation des 15 décembre, 14 janvier et 9 mars derniers –, j'ai rappelé que la Fédération Wallonie-Bruxelles assumait un effort budgétaire particulièrement important dans un contexte financier contraint.

Toute mesure qui aurait pour effet de transférer vers les entités fédérées une charge supplémentaire doit faire l'objet d'une concertation approfondie et respecter les principes qui encadrent les relations entre niveaux de pouvoir, tels que décrits dans l'accord de coopération déjà évoqué dans cette commission et que nous aurons l'occasion de discuter plus amplement prochainement. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas vocation à financer unilatéralement des objectifs budgétaires décidés par une autre autorité. À ce stade, aucune décision n'a été arrêtée concernant une éventuelle contribution spécifique de notre Fédération à des efforts budgétaires fédéraux supplémentaires.

S'agissant ensuite des réformes engagées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de leurs effets, je tiens à rappeler qu'elles résultent d'une double exigence: garantir la soutenabilité financière de l'institution tout en préservant les missions essentielles de service public. Comme pour toute réforme d'ampleur, les mesures décidées font l'objet d'un suivi de la part des administrations compétentes et des ministres fonctionnels concernés. Nous restons bien sûr attentifs aux difficultés rencontrées sur le terrain, par le biais notamment du *monitoring* du minerval au niveau de la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE), ainsi que de celui des services sociaux pour ce qui concerne les compétences de cette commission.

J'invite néanmoins à faire preuve de prudence face aux analyses qui attribuent mécaniquement toute évolution observée à une décision gouvernementale spécifique. Les réalités rencontrées dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur, la petite enfance ou d'autres secteurs relèvent bien souvent d'une

combinaison de facteurs démographiques, organisationnels, économiques et budgétaires. Par exemple, une perte d'élèves entraîne directement une réduction du nombre total de périodes professeurs (NTPP), et ce, indépendamment des mesures prises.

Concernant plus particulièrement l'enseignement, les contacts avec les partenaires sociaux et les représentants du secteur se poursuivent régulièrement, sous la coordination de la ministre compétente. Le dialogue social demeure un élément essentiel de la mise en œuvre des réformes, même si j'entends bien que le dialogue reste extrêmement fragile à ce stade.

Vous m'interrogez également sur les effets à moyen et long termes des réformes mises en œuvre. Le gouvernement partage pleinement l'idée que les politiques d'éducation, de formation, de recherche, d'enfance, de jeunesse, de culture ou de sport constituent des investissements fondamentaux pour l'avenir de notre société. C'est précisément pour cette raison que nous avons privilégié autant que possible des réformes structurelles visant à améliorer l'efficacité de l'action publique plutôt que des réductions linéaires des moyens. Les évaluations budgétaires réalisées lors de la préparation des réformes tiennent compte de leurs impacts attendus.

Toutefois, les effets à moyen et long termes de politiques publiques aussi complexes que l'enseignement, l'enseignement supérieur ou la petite enfance dépendent d'un nombre très important de variables et ne peuvent être réduits à des chiffrages simples ou isolés. À ce jour, le gouvernement ne dispose donc pas d'estimation permettant d'attribuer de manière robuste et directe un éventuel manque à gagner futur à chacun des éléments évoqués séparément, qu'il s'agisse des inscriptions dans l'enseignement supérieur, de l'emploi enseignant, de l'organisation des repas scolaires ou encore de l'accueil de la petite enfance.

Concernant la trajectoire budgétaire, j'ai effectivement indiqué que les principales mesures structurelles de maîtrise des dépenses et de redressement budgétaire avaient déjà été décidées au cours de cette législature, plus précisément au mois d'octobre 2025. Lors de l'élaboration du budget initial 2026, nous prévoyions d'avoir, en 2027, un solde de -1,4 milliard d'euros. À l'occasion de l'ajustement, nous avons revu ce montant à -1,189 milliard d'euros. Les travaux pour le budget initial de 2027 permettront de remettre à jour ce montant, sur la base des dernières prévisions du comité de *monitoring*, à paraître prochainement.

Le solde est bien meilleur qu'en 2026, car 2027 est la première année où les économies seront comptabilisées en année pleine, mais aussi parce que, comme je l'ai également annoncé lors de nos débats à l'ajustement 2026, nous percevrons en 2027 des recettes institutionnelles complémentaires à travers le mécanisme de correction pour année antérieure prévu dans la loi spéciale de financement. En 2028, comme déjà annoncé, le solde devrait à nouveau avoisiner -1,4 milliard d'euros, notamment parce que nous ne bénéficierons plus de ce complément de

recettes purement conjoncturel. Enfin, à politique constante, nous prévoyons que le solde approchera bien 1,2 milliard en 2029.

Il n'est donc pas nécessaire de faire 200 millions d'euros d'économies supplémentaires – je reprends vos chiffres – entre maintenant et 2029. Les économies nécessaires ont déjà été actées au mois d'octobre 2025 et monteront progressivement en puissance. Ma déclaration signifiait donc bien qu'il n'existe aujourd'hui aucune volonté du gouvernement d'engager de nouveaux trains de mesures d'économies majeures comparables à celles qui ont déjà été annoncées et, pour la plupart, votées.

Cela ne signifie toutefois pas que le travail budgétaire serait terminé. Comme tout gouvernement responsable, nous devons continuer à tenir compte de l'évolution du contexte économique, de l'actualisation des paramètres macroéconomiques, de l'évolution des recettes et d'éventuels transferts de charges provenant d'autres niveaux de pouvoir dans le cadre défini au début de mon intervention, ainsi que des contraintes du cadre budgétaire applicable. Si des ajustements s'avéraient nécessaires, ils seraient examinés collectivement lors des prochains conclaves budgétaires. Certaines adaptations ou mesures de gestion pourraient également être décidées afin de financer de nouvelles priorités politiques.

Lorsque j'évoque l'absence de nouvelles économies importantes, cette expression ne renvoie pas à un seuil chiffré prédéfini. Elle vise à distinguer, d'une part, les réformes structurelles d'ampleur ayant un impact significatif et récurrent sur la trajectoire budgétaire et, d'autre part, les ajustements plus limités qui relèvent de la gestion normale d'un budget. À ce jour, le gouvernement ne s'est fixé aucun objectif complémentaire d'économies sectorielles qui viendraient s'ajouter aux décisions déjà prises. L'effort de redressement repose donc sur les mesures déjà annoncées en octobre 2025.

Concernant le Pacte pour un enseignement d'excellence, les effets budgétaires des différentes réformes ont été intégrés dans les exercices budgétaires successifs et font l'objet d'un suivi régulier. L'état d'avancement des mesures est examiné de manière continue afin d'en assurer la mise en œuvre conformément au calendrier prévu. Pour les éléments chiffrés détaillés, les dernières actualisations sont en cours dans le cadre de la préparation de l'exercice budgétaire 2027 et ne sont donc pas encore disponibles.

J'en viens au financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la solidarité intrafrancophone. Le constat est connu: les compétences exercées par la Fédération Wallonie-Bruxelles concernent principalement des politiques humaines essentielles dont les coûts évoluent fortement sous l'effet des dynamiques démographiques, sociales et salariales. Lorsque j'évoque la solidarité intrafrancophone, je fais référence à la responsabilité collective des différentes entités francophones pour rechercher la meilleure articulation possible entre leurs politiques

publiques et leurs moyens financiers dans le respect des compétences et de l'autonomie de chacun.

La définition d'une trajectoire budgétaire coordonnée entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles constitue déjà une illustration concrète de cette solidarité. En s'engageant vers un retour à l'équilibre à l'horizon 2029, tout en permettant à la Fédération Wallonie-Bruxelles de maintenir un déficit de 1,2 milliard, la Région wallonne consent à un effort qui représente l'équivalent d'un refinancement de plusieurs centaines de millions d'euros.

Il est souhaitable que cette solidarité se poursuive au-delà de la présente législature. La DPC prévoit d'ailleurs de poursuivre les réflexions relatives à une meilleure articulation entre compétences, financement et organisation institutionnelle des entités francophones.

À ce stade, toutefois, aucun transfert complémentaire de compétences ou de moyens n'a définitivement été arrêté. Plusieurs pistes de réflexion existent, mais elles nécessitent encore des concertations approfondies entre les gouvernements concernés. Il n'est dès lors pas possible de présenter un calendrier définitif ni un impact budgétaire consolidé. L'objectif n'est pas de déplacer artificiellement des charges d'une entité à une autre, mais d'examiner comment améliorer la cohérence de l'action publique, renforcer son efficacité et garantir un financement plus durable des politiques menées au bénéfice des citoyens.

Enfin, j'ai pris connaissance avec attention de l'avis rendu par le Conseil d'avis de l'ONE. Les observations formulées par les organes consultatifs constituent une contribution utile au débat public et à l'évaluation des politiques menées.

Comme l'a souligné la ministre de l'Enfance en séance plénière jeudi dernier, le gouvernement partage pleinement la préoccupation de préserver une vision de long terme pour les politiques de l'enfance et de la petite enfance. Plutôt que de demander au secteur de réaliser des économies, la ministre a demandé à l'ONE ce qu'il pouvait améliorer en interne. Le travail sur les lignes directrices de l'ONE est en cours au sein du gouvernement. En tant que ministre du Budget, je serai particulièrement attentive à ce que l'ONE présente un budget soutenable structurellement.

En conclusion, la recherche d'un équilibre budgétaire plus soutenable ne constitue pas une fin en soi. Elle vise à préserver durablement la capacité de notre Fédération à financer, demain comme aujourd'hui, ses missions essentielles dans l'enseignement, l'enseignement supérieur, la petite enfance, la culture, le sport, la jeunesse, l'aide à la jeunesse et l'ensemble des services rendus à la population.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je m'adresserai d'abord à Monsieur Resinelli. Quelle est votre définition de l'austérité? Vous nous expliquez que la réduction des dépenses permet d'éviter l'emballement de la dette. Vous en faites le principe même de l'austérité. Selon moi, vous jouez sur les mots et pensez déjà à votre

future campagne électorale, dans deux ans. Vous parlez de responsabilité et non d'austérité. En attendant, les coupes budgétaires sont là et ont un impact bien réel sur le terrain. Il est dommage que vous refusiez de voir la réalité en face. Je n'ai obtenu aucune réponse de votre part ni de celle de la ministre-présidente sur la situation actuelle dans les écoles. Il aurait été intéressant d'entendre la position du MR, et pas seulement celle du groupe Les Engagés. (*Intervention hors micro du président*)

En gros, Mme Glatigny nous dit faire 150 millions d'économies sur le dos des enseignants sans provoquer de pertes d'emplois. Or de nombreux articles de presse nous prouvent par A + B que c'est inexact. Sur les réseaux sociaux, nous pouvons croiser de nombreux témoignages d'enseignants ayant dix, douze ou quinze ans d'ancienneté et qui ont perdu toutes leurs heures lors de cette rentrée scolaire à cause de cette réforme et des deux heures supplémentaires face à la classe que vous leur imposez.

Cela aura un impact en termes d'emploi, et des conséquences pour les élèves. Les pertes d'emplois se traduisent forcément par une diminution du nombre d'enseignants sur le terrain et par une réduction de l'encadrement des élèves alors que le décrochage scolaire ne cesse de s'aggraver. La situation générale va en s'aggravant. Des pertes d'emplois, cela signifie aussi un ralentissement de l'économie. De nombreux enseignants déplorent des pertes sèches de salaire allant de 300, 500 à 600 euros, voire plus en cas de perte d'heures de cours.

Je n'ai pas encore entendu de message de la part du groupe Les Engagés disant que la ministre Glatigny, qui est au MR, était en train de délirer complètement en affirmant que tout va bien et qu'il n'y a pas de drame. C'est tout l'inverse qui est en train de se passer et vous ne voulez pas objectiver la situation.

Madame la Ministre-Présidente, je ne comprends pas comment vous pouvez prétendre faire des économies si vous n'analysez pas dès maintenant l'impact de vos réformes. Les acteurs de terrain sont en train de mettre en évidence le fait qu'il y a un gros problème de concertation et que vous êtes en train de faire l'autruche. À mon sens, cela coûtera très cher aux jeunes, aux professeurs, mais aussi, en fin de compte, à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous avez dit vous-même, Monsieur Resinelli, que vous étiez d'accord avec le fait que l'éducation et toutes les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles étaient des investissements. Oui, lorsque vous décidez de faire des coupes budgétaires, vous menez une politique d'austérité. Finalement, c'est une boucle et un cercle qui nous tirent vers le bas. En termes financiers, ce n'est pas cela qui permettra de redresser l'économie, que du contraire.

M. le président. – Madame Pavet, vous ne m'avez peut-être pas entendu, auquel cas mon intervention consiste à m'en assurer: j'ai commencé à vous donner la parole en expliquant que, réglementairement, M. Resinelli ne pouvait pas

répliquer. Je vous l'indique simplement parce que comme vous vous adressez beaucoup à lui, il n'est pas, en réalité, en mesure de répliquer. C'est pour éviter que vous ne perdiez votre temps ou que quelque chose vous ait échappé dans le fait que M. Resinelli ne puisse plus prendre la parole.

Mme Amandine Pavet (PTB). – La ministre non plus! Comme c'est une réplique, j'ai le droit de répliquer, c'est la base de notre débat. Je rebondis sur ce qui a été dit; je réplique, par conséquent. Comme vous m'avez consommé un peu de mon temps, j'espère que vous vous montrerez souple sur le temps qui m'est imparti parce que j'ai encore beaucoup de choses à dire.

Madame la Ministre, vous dites que vous ne vouliez pas faire d'économies, mais que vous avez dû vous résoudre à en faire, que vous ne voulez plus en faire, mais que, s'il le faut, vous… recommencerez. Pour nous, la clarté fait défaut. Avec de tels propos, vous ne rassurez personne. Entre-temps, les mouvements sociaux vous ont mis en fâcheuse posture et vous vous rendez compte que vous allez trop loin. J'espère qu'ils vont continuer parce que vous n'êtes pas claire sur ce qui nous attend.

La ministre Lescrenier a dit, par exemple, qu'il y aurait encore 5 millions d'économies réalisées sur le dos de la petite enfance. Or nous connaissons les situations très difficiles dans lesquelles se trouvent les travailleurs et travailleuses de ce secteur. Il manque des places en crèche. Vous dites également qu'à ce stade, il n'y aura pas d'effort budgétaire supplémentaire réclamé par le niveau fédéral. Notre motion demande que vous n'attendiez pas que cela arrive, car vous n'excluez pas que cela puisse se produire. Vous temporisez en proclamant qu'à ce stade tout va bien. Je ne le crois pas. Je suis venue avec des preuves qu'il existe des menaces émanant du président du MR et du ministre fédéral du Budget, M. Van Peteghem. Avec cette motion, nous demandons de parler d'une seule voix pour dire…

M. le président. – Madame la Députée, je vous prie de conclure.

Mme Amandine Pavet (PTB). – … qu'il ne sera pas possible d'opérer des économies supplémentaires. M. Resinelli me renvoie la patate chaude en rappelant que le PTB défend le fait qu'il suffit de taxer les riches. Je pensais que votre président de parti, chez Les Engagés, avait aussi soudainement envie de taxer les riches. Vous le professez beaucoup sur les plateaux de télévision, mais, visiblement, ce n'est pas encore dans votre ADN. Oui, il faudra faire payer les épaules les plus larges pour permettre à nos écoles, à nos élèves, aux parents et à tous les travailleurs relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles de respirer. Nous continuerons la lutte contre l'austérité qui n'a ni queue ni tête. Nous demandons au pouvoir fédéral – par conséquent, aussi à votre président de parti – d'aller jusqu'au bout de l'idée de taxer les riches.

M. le président. – La parole est à M. Crampont.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, selon vous, ces coupes étaient indispensables, vous n'aviez pas le choix et c'est le prix de la responsabilité. Mais votre responsabilité ne consiste pas à couper vite et à travers tout, mais à chercher des économies intelligentes et concertées ainsi que d'explorer toutes les alternatives. C'est cela, la responsabilité! L'avez-vous fait? Non! Vous imposez ces coupes, alors que la trajectoire budgétaire revient progressivement vers l'équilibre, sans avoir sérieusement évalué leurs conséquences sociales et économiques sur les travailleurs et les familles. Non, ce n'est pas la seule voie possible. C'est la plus rapide, la moins évaluée et, surtout, la plus brutale. Ce n'est pas de la rigueur, mais de la précipitation habillée en courage.

M. le président. – J'ai été saisi de deux projets de motion. Le premier, signé par Mme Pavet, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée "Rentrée sur fond d'austérité budgétaire au fédéral et à la Fédération Wallonie-Bruxelles", et aux questions orales de M. Vincent Crampont, intitulées "Fin des économies – quelle réalité derrière les annonces?" et "Refinancement structurel de la Fédération Wallonie-Bruxelles: solidarité intrafrancophone et transferts de compétences",

considérant les 10 milliards d'euros d'économies supplémentaires souhaitées par le gouvernement fédéral d'ici 2029,

considérant la trajectoire budgétaire du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

considérant les coupes budgétaires douloureuses pour les secteurs déjà appliquées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

considérant l'incapacité quasi totale de la Fédération Wallonie-Bruxelles à générer des recettes propres,

considérant l'inscription par le gouvernement fédéral, dans sa trajectoire budgétaire, d'une contribution de 500 millions d'euros pour les Régions pour les années 2028 et 2029,

considérant les déclarations passées du président du MR et du ministre fédéral du Budget qui souhaitent faire contribuer "toutes les entités du pays" aux économies à réaliser au niveau fédéral et à l'augmentation des dépenses de Défense,

demande au gouvernement:

de porter auprès du gouvernement fédéral le refus de tout effort budgétaire supplémentaire qui serait demandé à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des économies budgétaires fédérales alors que la Fédération se trouve déjà à l'heure actuelle dans une situation budgétaire compliquée et dans la quasi-incapacité de lever des recettes propres.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par MM. Resinelli et Evrard, et est libellé comme suit:

ayant entendu, en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée "Rentrée sur fond d'austérité budgétaire au fédéral et à la Fédération Wallonie-Bruxelles", et aux questions orales de M. Vincent Crampont, intitulées "Fin des économies – quelle réalité derrière les annonces?" et "Refinancement structurel de la Fédération Wallonie-Bruxelles: solidarité intrafrancophone et transferts de compétences",

passe à l'ordre du jour.»

4 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

4.1 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Bilan du Plan pour la reprise et la résilience à l'échéance du délai du 31 août 2026»

M. Vincent Crampont (PS). – Le Plan pour la reprise et la résilience (PRR) avait pour objectif de financer un certain nombre de projets, notamment d'investissement, préfinancés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et destinés à être remboursés par l'Union européenne, sous réserve du respect des jalons et cibles fixés avec la Commission européenne. Plusieurs risques ont régulièrement été identifiés quant à la réalisation de ces objectifs, en particulier pour le volet des investissements en infrastructures, singulièrement dans les bâtiments scolaires. Alors que nous arrivons désormais au terme du PRR, il me semble important de faire le point avec vous, Madame la Ministre-Présidente, sur son exécution, sur le plan tant opérationnel que budgétaire.

Pouvez-vous dresser un état des lieux global de l'exécution du PRR pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Sur le plan budgétaire, quel montant des recettes européennes reste-t-il encore à percevoir? Où en est le dépôt de la dernière demande de paiement annoncée pour septembre 2026? Certains projets préfinancés par la Fédération Wallonie-Bruxelles risquent-ils de ne pas être reconnus, en tout

ou en partie, par l'Europe? Dans l'affirmative, quel serait l'impact budgétaire estimé pour la Fédération?

Plus spécifiquement pour le volet des infrastructures et des bâtiments scolaires, où en est notre entité par rapport aux objectifs fixés? Combien de dossiers n'ont *in fine* pas pu être réceptionnés dans le délai de rigueur? Pour quelle surface totale? Quelles conséquences cela entraînera-t-il? Sur les mètres carrés de dossiers recyclés identifiés au mois de mars dernier, quelle part a été définitivement validée et intégrée dans le rapportage final? Dans les dossiers hors délai, quel montant sera pris en charge par les fonds classiques des bâtiments scolaires?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le PRR soutient en effet la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers six mesures d'investissement et deux réformes pour un montant total de 401 438 746 euros.

À l'heure actuelle, sur la base des premiers éléments transmis par l'administration, l'exécution des mesures relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant le 31 août 2026 ne fait apparaître aucun signal susceptible de remettre en cause l'enveloppe européenne attribuée à la Fédération. Les cinq premières demandes de paiement ont toutes été validées par la Commission européenne.

Sur le plan budgétaire, les quatrième et cinquième tranches, associées aux demandes de paiement validées au cours de cet été, s'élèvent respectivement à 43 067 708 euros et 17 950 552 euros. Elles seront liquidées dans les semaines à venir.

La sixième tranche, d'un montant de 101 688 880 euros, sera versée dans le courant du mois de décembre après que la Commission européenne et le Conseil «Affaires économiques et financières» (Conseil ECOFIN) ont validé la dernière demande de paiement. Cette dernière tranche portera notamment sur la cible relative à la rénovation des bâtiments ainsi que sur les jalons et cibles liés à la numérisation des secteurs de la culture et des médias. Ce dernier volet a déjà été présenté aux services de la Commission européenne au cours de l'été et a fait l'objet d'une évaluation préliminaire positive.

En ce qui concerne la mesure de rénovation des bâtiments, l'objectif arrêté cet été, après discussion avec la Commission européenne, consiste à présenter des immeubles neufs ou rénovés relevant des secteurs de l'enseignement, de la jeunesse, de la culture et du sport pour une superficie totale équivalente à au moins 233 555 mètres carrés.

Sur la base des premiers éléments disponibles qui doivent encore être consolidés et examinés dans le cadre du processus européen, les indications sont, à ce stade, encourageantes. Elles permettent d'aborder la suite sereinement, tout en

maintenant la prudence nécessaire jusqu'à la validation formelle par les instances européennes.

À ce stade, il ne serait pas responsable de communiquer une ventilation définitive entre les projets réceptionnés, les dossiers recyclés et les situations hors délais. Le 31 août constitue bien la date où les objectifs doivent être atteints, mais les équipes disposent encore du délai nécessaire avant le dépôt de la sixième demande de paiement pour finaliser l'instruction des dossiers et consolider les preuves à transmettre à la Commission européenne.

La priorité politique et administrative est donc de sécuriser l'atteinte de la cible et de faire remonter, dans les délais, les éléments probants permettant de préserver l'intégralité du financement. L'analyse fine des éventuels dossiers hors délais et de leur prise en charge interviendra dans un second temps, une fois le rapportage stabilisé.

J'en profite pour saluer le travail considérable mené par l'ensemble des acteurs impliqués: les pouvoirs organisateurs, les opérateurs et prestataires, les services de l'administration et les équipes mobilisées ont dû faire preuve d'une grande rigueur pour respecter un calendrier européen exigeant, pour surveiller la clôture des chantiers, pour réaliser les contrôles nécessaires et pour transmettre dans des délais très serrés les pièces attendues. Cet engagement collectif mérite d'être reconnu, car il contribue directement à défendre les intérêts budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à garantir que les moyens européens bénéficient pleinement à nos infrastructures et politiques publiques.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, nous resterons attentifs à la situation avant de revenir vers vous d'ici quelques mois afin de nous assurer que tout est en ordre.

4.2 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Point sur le décret "Paysage"»

4.3 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Décret "Parcours"»

4.4 Question de M. Octave Daube, intitulée «Décret "Parcours": quel est le plan du gouvernement?»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. *(Assentiment)*

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre-Présidente, la Déclaration de politique communautaire (DPC) du gouvernement précise: «Les objectifs et finalités fixés par le décret "Paysage" pour l'enseignement supérieur seront maintenus, en particulier la lutte contre l'échec et l'allongement des études, ainsi que la clarification des règles.»

La DPC précise en outre: «Le parcours de l'étudiant est balisé par les conditions de régularité, mais aussi de finançabilité. Ces dernières doivent être claires, prévisibles et stables. Elles sont essentielles afin que l'étudiant reste dans une trajectoire de réussite qui le mène à un diplôme et éviter le coût social et humain d'un allongement d'études ne débouchant parfois sur aucune certification.»

En fin de législature précédente, une proposition de décret modifiant les conditions de finançabilité a été adoptée à la hussarde par le Parlement. Je cite: «Sans concertation préalable du secteur, cette modification a suscité l'incompréhension de très nombreux établissements, parents et étudiants. Elle a installé de la confusion et de l'incertitude à l'entame de la session d'examen. Une réforme sera adoptée afin de lutter contre l'allongement des études et le décrochage, d'offrir plus de clarté dans les critères de réussite et de mieux accompagner l'étudiant dans son parcours. Pour ce faire, en concertation avec le secteur, différentes pistes seront envisagées parmi lesquelles un retour à l'annualité des études, la mise en œuvre totale ou adaptée du décret "Glatigny" ou toute autre voie qui répondra aux enjeux précités.»

Je poursuis: «Dans le même temps, le gouvernement activera un comité de suivi dont la composition sera révisée et qui sera également chargé d'objectiver l'impact des règles de finançabilité sur le parcours des étudiants et lancera des concertations afin d'identifier, à la lumière des données objectives, les améliorations structurelles du mécanisme prévu par le décret «Glatigny» de 2021 qui pourraient être proposées. Celles-ci poursuivront les mêmes objectifs de favoriser la réussite, de lutter contre l'allongement des études et de clarifier les règles. À cette fin, elles prendront en compte les dispositifs d'accompagnement des étudiants qui doivent les compléter, notamment ceux envisagés à l'issue du premier quadrimestre de la première année.»

Le décret «Glatigny», voté lors de la précédente mandature le 2 décembre 2021, est ainsi venu modifier le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Le décret dit «pirate», du fait de son adoption par une majorité alternative à la hussarde en fin de législature dernière, le 26 avril 2024, a, lui, été abrogé à la fin de l'année 2024 par l'actuelle majorité MR-Engagés. Ce sont donc les règles du décret «Glatigny» qui s'appliquent pleinement à tous les étudiants depuis l'année académique 2025-2026.

Pourriez-vous nous présenter l'évolution des taux de réussite des étudiants à la suite des effets du décret «Glatigny» de 2021? Ce décret fait-il comme prévu l'objet d'une évaluation? Où en est-elle? De nouvelles modifications sont-elles envisagées, et, dans l'affirmative, lesquelles et endéans quel délai? Où en sont vos réflexions sur votre projet de décret «Parcours»?

Mme Valérie Dejardin (PS). – Ce que vous avez nommé, Madame la Ministre-Présidente, le décret «Parcours» doit constituer la réforme de cette législature en

matière d'enseignement supérieur. Par l'intermédiaire de ce texte, vous comptez améliorer l'accompagnement des étudiants, renforcer la réussite et réviser les rythmes académiques. Ces différents axes que vous avez présentés sont très larges et nous sommes impatients de connaître votre réforme plus en détail, puisqu'à ce jour, aucune note d'orientation n'a été présentée au gouvernement.

Pour vous épauler dans vos réflexions, vous avez soumis ces différents axes au comité de suivi du décret «Paysage». Il a remis ses contributions le 20 février à votre administration. Les recommandations ont ensuite été présentées au conseil d'administration de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Lors de ma dernière question sur le sujet, vous ne vouliez pas présenter les recommandations, tous les acteurs ne les ayant pas encore validées.

Pourriez-vous présenter aujourd'hui les recommandations qui ont été présentées au conseil d'administration de l'ARES? Cette note est-elle accessible? Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous veiller à ce qu'elle le soit? Pourriez-vous également nous préciser le calendrier des prochaines étapes de votre réforme? Quand celle-ci entrera-t-elle en vigueur? Sur le fond, pourriez-vous nous dire si les règles de finançabilité seront revues? Par ailleurs, un budget spécifique sera-t-il dégagé pour renforcer les dispositifs d'aide à la réussite?

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, votre gouvernement veut faire une réforme profonde de l'enseignement supérieur avec le décret «Parcours», comme vous l'avez baptisé. Cette réforme se veut globale et compte transformer de nombreux aspects de notre enseignement supérieur. Autant vous dire qu'après l'augmentation du minerval pour 60 % des étudiants, la réintroduction de la réforme du décret «Paysage», l'augmentation des charges pour les étudiants étrangers et les économies faites par votre gouvernement, cette réforme arrive dans un contexte tendu. Nous voulons mieux comprendre où en est aujourd'hui le gouvernement dans son avancement.

Quel est le calendrier actuel du gouvernement? Quels vont être les grands axes de cette réforme? Quels sont les points sur lesquels le gouvernement s'est déjà mis d'accord? Quels sont les partenaires sociaux avec lesquels vous avez déjà pris contact et commencé la concertation? Que pensent-ils des propositions que vous avez faites?

Le décret «Parcours» va-t-il réviser le financement des établissements? Dans l'affirmative, avez-vous déjà des pistes de travail? Cette réforme contiendra-t-elle la sortie de l'enveloppe fermée et le refinancement promis par votre gouvernement dans la DPC, auxquels nous tenons toujours? Pouvez-vous assurer que cette réforme ne s'accompagnera d'aucune mesure d'économie dans l'enseignement supérieur? Le décret «Parcours» compte-t-il réviser les règles de finançabilité issues du décret «Glatigny»? Dans l'affirmative, avez-vous déjà des pistes de travail?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Vos questions me donnent l'occasion de réaffirmer les ambitions de la réforme à venir, centrée sur l'accompagnement des étudiants et leur réussite.

L'évaluation du décret «Glatigny», son éventuelle modification et la poursuite des réflexions relatives au parcours étudiant sont en fait étroitement liées. De telles démarches poursuivent un même objectif: renforcer la cohérence des parcours académiques et favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur.

S'agissant de l'évolution des taux de réussite, ce qu'il est possible de comparer, c'est l'atteinte des balises de finançabilité actuelles avant et après l'entrée en vigueur du décret «Glatigny». Une réunion, prévue cette semaine entre l'administration et le cabinet, sera l'occasion d'aborder le sujet.

Pour répondre à l'une des questions de M. Daube, le cabinet s'est entretenu à de nombreuses reprises avec différents interlocuteurs au sujet des pistes envisagées. Parmi ceux-ci figurent des représentants des directions des hautes écoles et des écoles supérieures des arts (ESA), le Conseil des rectrices et recteurs (CRef), ses vice-recteurs et rectrices chargés de l'enseignement, l'administration et, pas plus tard qu'aujourd'hui, alter4sup, le bureau transversal de l'alternance dans l'enseignement supérieur.

Comme l'a rappelé Mme Dejardin dans sa question, j'ai par ailleurs, conformément à la DPC, réactivé le comité de suivi du décret «Paysage». Celui-ci réunit des représentants des établissements, du personnel et des étudiants, ainsi que des membres du ministère et de l'administration de l'ARES. Le cabinet a présenté au comité les principaux axes de la réforme envisagée. Le comité a ensuite élaboré une note de recommandations à l'intention du conseil d'administration de l'ARES. Ce dernier sera chargé de rendre un avis sur la réforme après son adoption en première lecture par le gouvernement, au cours de la présente session parlementaire.

La note de recommandations du comité de suivi du décret «Paysage» relative aux axes de la réforme du parcours étudiant a été transmise au conseil d'administration de l'ARES le 19 mai. Une telle phase de concertation était un prérequis du gouvernement avant d'inscrire tout texte de réforme en première lecture. J'ai déjà présenté, dans notre commission, les axes de la réforme envisagée. La réflexion s'articule autour de l'accompagnement des primo-étudiants, de leur arrivée dans l'enseignement supérieur et de leur suivi, de la distinction entre conditions de réussite et règles de finançabilité, ainsi que d'une évolution des rythmes académiques.

Je proposerai prochainement d'examiner la traduction législative de tels axes, qui visent en premier lieu à donner à chaque étudiant et étudiante les meilleures chances de réussite. Ils ne s'accompagneront pas de nouvelles économies

budgétaires. Le travail est donc en cours et je pourrai vous le présenter plus précisément lorsque le gouvernement aura adopté le texte en première lecture.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre réponse et je comprends que vous ne nous donniez pas plus d'éléments, puisque cela doit d'abord passer par le gouvernement. Je ne manquerai donc pas de revenir sur ce texte en temps utile. Il sera intéressant; il ne consistera pas à revenir totalement en arrière relativement à la réforme de 2021 – ce n'est pas le but –, mais bien à l'améliorer et à encore mieux clarifier la notion de réussite. Les chiffres que nous avons obtenus l'année passée – nous n'avons pas encore ceux de cette année – montrent d'ailleurs que cette clarification et cette orientation vers une plus grande exigence ont bel et bien poussé les étudiants à modifier leur comportement et leur manière d'étudier, et qu'ils atteignent de meilleurs résultats. C'est une bonne chose.

Sur le plan de la finançabilité, à propos de laquelle nous entendons tout et n'importe quoi, les étudiants ont encore neuf ans pour réussir un cursus qui doit normalement se faire en cinq ans. C'est donc tout à fait accessible de ce point de vue, d'autant plus qu'un étudiant qui se réorienterait en première année de bachelier reviendrait à zéro au niveau des règles de finançabilité. Je tenais à le préciser de nouveau.

Par ailleurs, nous n'allons pas refaire ici le débat sur le minerval, mais l'enseignement supérieur reste tout à fait accessible. Il se produit d'ailleurs une massification de l'enseignement supérieur, ce qui n'est pas une mauvaise chose; toujours est-il qu'il reste tout à fait accessible financièrement, tant par rapport au minerval qu'en termes de finançabilité. Quant à la réussite, il faut évidemment renforcer la notion d'exigence. Je pense que nous allons dans ce sens et je ne manquerai pas d'y revenir en temps utile.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Votre réponse, Madame la Ministre-Présidente, ne nous apporte pas beaucoup d'éléments de fond. Nous savons que vous avancez sur le dossier et que le texte va être soumis en première lecture au gouvernement. De mémoire, si je ne m'abuse, l'entrée en vigueur est prévue pour 2027. Nous souhaiterions cependant pouvoir collaborer, proposer des choses sur ce texte et ne pas devoir le voter de façon précipitée fin juin ou début juillet. Cela permettrait d'avoir de premières données sur le pilotage pour, je l'espère, ne pas devoir écrire un texte à partir d'aucune source. Je reviens également sur ma demande de recevoir la note de recommandation présentée à l'ARES. Pour les parlementaires, il est important de la recevoir afin d'être en mesure de réaliser un travail correct.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos réponses, mais, finalement, nous en apprenons assez peu sur ce que vous allez inclure dans ce texte. L'accompagnement et la réussite, certes, c'est louable. La réussite, la finançabilité, les rythmes académiques… Cela veut tout et rien dire. Dès lors, j'espère que nous allons obtenir rapidement des informations sur cette

réforme. Je me joins à la demande de Mme Dejardin de recevoir la note de recommandation déjà élaborée. Je ne comprends pas pourquoi il est absolument impossible de disposer des premiers éléments.

Il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu: la méthode de financement des établissements va-t-elle être modifiée? Modifier la manière dont les établissements sont financés, est-ce une piste de travail? J'entends bien qu'on ne veut pas faire d'économies budgétaires. C'est positif, je le note et l'enregistre pour de futurs débats. Cependant, j'espère également qu'il y aura une vigilance au cas où l'on toucherait au mode de financement des établissements. Je trouve un peu bizarre que vous n'ayez pas répondu à cette question.

Nous continuerons à être attentifs à ce sujet. Dommage que Mme Cortisse soit partie. Quand je l'entends dire qu'en fait, la réforme du décret «Paysage» va être améliorée, et que tout va bien avec cette réforme, je trouve cela assez dingue compte tenu de la session d'examen que de nombreux étudiants viennent de passer dans le stress, les larmes et la boule au ventre permanente par peur de perdre leur finançabilité. Si l'on pense que c'était là une bonne réforme, alors nous allons avoir un problème sur le contenu.

4.5 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impacts de la réforme du minerval et des allocations d'études sur les étudiants étrangers et sur les établissements»

4.6 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Entrée en vigueur et impact de l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur»

4.7 Question de M. Octave Daube, intitulée «Minerval à 1 200 euros, quelles conséquences pour la rentrée?»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. *(Assentiment)*

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), votre gouvernement affiche son soutien à l'internationalisation de notre enseignement supérieur. Cet objectif est assez vague, mais nous pouvons le partager. En effet, dans le cadre de la recherche et de l'enseignement supérieur, tous les acteurs ne peuvent que ressortir gagnants d'échanges avec leurs pairs.

Seulement, au vu des actes posés depuis le début de cette législature, nous constatons que ce soutien vise principalement le rayonnement des établissements à l'étranger par des missions à l'étranger et que, malheureusement, l'accueil des étudiants étrangers a clairement été délaissé. L'augmentation drastique du minerval pour les étudiants ressortissants de pays hors Union européenne, les limites de l'accès au minerval réduit ainsi que la restriction de l'accès aux allocations pour les étudiants européens ne sont clairement pas des cadeaux de bienvenue.

S'il aboutit, le projet du droit individuel aux études supérieures (DIES) viendra encore augmenter le coût des études pour les étudiants étrangers et est un bâton supplémentaire dans les roues des étudiants. J'ajouterai à cela que les conditions d'obtention de visa ont été durcies ces dernières années. Nous avons appris que la Belgique avait récemment durci les règles pour conserver son séjour étudiant. Le risque de la politique menée actuellement est de limiter l'accès à notre enseignement supérieur à un public étranger favorisé, laissant de côté les jeunes issus de milieux précarisés.

Il me semble important de faire le point sur l'impact des mesures sur certains établissements accueillant de nombreux étudiants étrangers, qu'ils soient issus de l'Union européenne ou non. Il me semble surtout indispensable de mettre en lumière les étudiants dont on parle peu, alors que, selon plusieurs études, ils représentent l'un des publics les plus précaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela nous a d'ailleurs été confirmé tout à l'heure lors de l'exposé du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC).

Certaines écoles supérieures des arts (ESA) comptent une majorité d'étudiants étrangers qui participent activement au rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'international. Pour ces établissements, la restriction de l'accès aux allocations d'études pour les étudiants étrangers issus de milieux plus précaires pourrait peser lourd pour leurs subsides sociaux.

Les ESA vous ont-elles alertée sur la pression qu'elles pourraient subir à la suite d'une augmentation des demandes d'aide sociale? Disposez-vous de la proportion d'étudiants en provenance de l'Union européenne et de pays hors Union européenne dans les ESA? Comment seront contrôlées les conséquences de la réforme du minerval sur les étudiants étrangers, et plus particulièrement sur l'augmentation du recours aux subsides sociaux? Disposez-vous de données vous permettant d'objectiver la précarité des étudiants étrangers? Le mécanisme DIES prévoit-il des exceptions pour protéger les étudiants étrangers issus de milieux plus précaires et ainsi garder un enseignement accessible à tous les publics? Avez-vous des contacts avec le gouvernement fédéral sur les mesures qu'il prend sur l'accès des étudiants au territoire belge?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, depuis plus d'un an, le secteur de l'enseignement supérieur est en ébullition face aux projets de réforme de votre gouvernement, en particulier celui visant à augmenter le minerval. Cette mobilisation a été médiatisée et visibilisée jusqu'aux pieds de ce Parlement, tant ce choix budgétaire apparaît déconnecté des réalités de l'enseignement supérieur et du constat grandissant de la précarité des étudiantes et des étudiants. Votre majorité a décidé de foncer malgré tout et de rendre l'enseignement supérieur encore un peu moins accessible pour beaucoup d'étudiants dès cette rentrée académique 2026-2027. Cela soulève un certain nombre de questions, à la fois au

vu de l'accessibilité des études, mais également de la fréquentation des établissements d'enseignement supérieur et de leur soutenabilité financière.

Depuis l'adoption du décret-programme 2 (DP 2), avez-vous été interpellée par les universités ou les hautes écoles au sujet de l'augmentation du minerval et sur l'impact potentiel de la mesure sur ces établissements? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet? Disposez-vous de premiers chiffres sur l'impact des nouveaux montants sur le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur? Disposez-vous, en particulier, de données pour les établissements dont le minerval était significativement plus bas, notamment pour certaines hautes écoles? Ces tendances correspondent-elles aux années précédentes?

L'instauration d'un minerval progressif implique l'augmentation massive des démarches administratives et, dès lors, une charge de travail supplémentaire pour les services. Pouvez-vous faire le point sur la capacité de l'administration à traiter ces demandes dans des délais rapides? Par ailleurs, disposez-vous, à ce stade, de statistiques sur le nombre de demandes introduites à ce jour et sur la répartition des étudiants selon les différents paliers prévus dans votre réforme? Concernant les services sociaux de ces établissements, vos services assurent-ils un *monitoring* relatif à l'évolution des demandes d'intervention? Observez-vous une augmentation des demandes depuis cette rentrée?

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, l'an dernier, vous avez décidé d'augmenter le minerval à 1 200 euros pour 60 % des étudiants, et de créer ensuite un système de paliers pour les étudiants pouvant disposer d'une bourse ou d'une réduction de minerval. Avec mon groupe, nous nous sommes opposés pendant de nombreux mois à cette hausse que nous jugeons brutale et dangereuse pour l'accessibilité de l'enseignement supérieur. Même si certains et certaines pensent que l'enseignement supérieur est tout à fait accessible et libre de droits, dans les faits, les auditions qui ont eu lieu plus tôt cet après-midi nous ont montré que 50 % des étudiants étaient obligés de travailler pour payer leurs études.

Dans la pratique, votre réforme repose entièrement sur le système des bourses d'études puisqu'il faut s'adresser à l'administration des bourses de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour accéder à un palier. Mais de nombreux étudiants rencontrent des difficultés pour recevoir une réponse rapide de cette administration.

Disposez-vous de premiers chiffres de l'administration des bourses? Constatez-vous déjà, à période équivalente, une augmentation des demandes? L'administration des bourses est-elle en mesure de répondre aux demandes qui arrivent cette année? Les hautes écoles ou les ESA vous ont-elles fait état de difficultés concernant la rentrée, sachant qu'elles étaient les plus touchées par cette réforme? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces difficultés et comment comptez-vous les soutenir?

Enfin, pour toutes les exceptions, vous renvoyez les étudiants vers les services sociaux des établissements. Seront-ils capables d'encaisser la hausse des demandes dues à votre réforme? Comptez-vous augmenter les financements de ces services?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, Messieurs les Députés, vos questions me permettent de revenir sur des éléments que j'ai déjà abordés lors de la séance plénière du jeudi 3 septembre 2026. J'entends vos craintes sur le traitement des dossiers par la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE) et pas, comme vous dites Monsieur Daube, l'administration des bourses. C'est pour lever vos inquiétudes que nous avons débloqué un million d'euros de manière structurelle afin de renforcer les équipes de la DAPE avec l'engagement d'agents responsables du traitement des dossiers ou chargés de répondre aux sollicitations des étudiants et l'engagement de personnel d'encadrement. Je suis convaincue de leur engagement pour appliquer cette réforme et pour accorder un service de qualité aux étudiants et à leurs familles.

Nous assurons le suivi, chaque semaine, du nombre de dossiers introduits à la DAPE, du nombre de ceux qui ont été traités ainsi que du nombre de statuts octroyés. Les chiffres arrêtés la semaine dernière font état de 16 000 demandes d'étudiants de l'enseignement supérieur déjà prises en charge par la DAPE. Parmi les 6 000 demandes clôturées, 1 000 ont abouti à l'octroi d'un statut modeste et près de 800 à celui de statut intermédiaire.

Le nombre de demandes introduites est, lui, en hausse par rapport à l'année académique précédente. Cette hausse a été fortement marquée pendant la première quinzaine de juillet, où un pic d'augmentation des demandes de plus de 130 % en comparaison de l'année académique précédente a été constaté. Ce nombre s'est ensuite fortement stabilisé durant la période des congés. Alors que nous approchons de la rentrée académique, nous suivons l'évolution du nombre de demandes introduites. Je ne doute pas que le travail de communication réalisé par l'administration, ainsi que l'accompagnement des services d'inscription et des services sociaux des universités, des hautes écoles et des ESA, contribuera à une augmentation du nombre de demandes constatées dans les prochaines semaines.

Les hautes écoles et les ESA ne m'ont pas fait part de difficultés à ce stade, que ce soit formellement ou informellement. Toutefois, la seconde session se terminant seulement, il est trop tôt pour observer des tendances. Je reste attentive aux retours d'expérience de ces acteurs. Le cabinet rencontrera vers la mi-octobre les services sociaux des établissements pour recueillir leurs observations après la rentrée académique. Nous avons instauré un suivi à intervalles réguliers du nombre d'interventions financières directes des conseils sociaux, ainsi que des montants octroyés dans ce cadre.

Nous voulons mesurer l'évolution par rapport à l'année académique précédente, afin d'identifier les incidences sur les étudiants et sur la soutenabilité financière des conseils sociaux. Je serai très attentive à faire en sorte que ces derniers soient en mesure de soutenir financièrement tout étudiant qui répond aux conditions qu'ils fixent. En effet, les conseils sociaux disposent de toute l'autonomie nécessaire pour définir leur politique d'aide financière directe. À ce stade, alors que la rentrée académique n'aura lieu que la semaine prochaine, il est trop tôt pour disposer de données. Nous avons demandé aux établissements de nous les fournir à échéance régulière, fin octobre, fin février et fin juin. Je ne manquerai pas de vous communiquer les données utiles dès que j'en disposerai.

Vous pointez spécifiquement, Madame Dejardin, la situation des étudiants internationaux, ainsi que celle des ESA qui accueillent un nombre important d'étudiants français, ainsi que de ressortissants des pays de l'Union européenne. Je suis bien entendu attentive à la situation des ESA, et notamment à celle de leurs conseils sociaux. Je sais que les étudiants inscrits en ESA constituent un public particulièrement précaire et que les conseils sociaux ont instauré une politique spécifique appropriée à la situation de ces étudiants. Dans le cadre du suivi annuel des réserves des conseils sociaux, nous pouvons déjà constater que les ESA ne disposent que de faibles réserves, contrairement à la majorité des hautes écoles, par exemple. Soyez assurés que je reste pleinement attentive à la particularité de leur situation.

Le suivi assuré par les commissaires du gouvernement ne rentre pas dans des considérations statistiques détaillées sur les caractéristiques, y compris la nationalité, des étudiants aidés par les conseils sociaux. Nous avons en effet voulu trouver le juste équilibre entre la nécessité d'un suivi et la volonté de ne pas surcharger les services sociaux en travail statistique, alors qu'ils doivent être pleinement mobilisés pour soutenir les étudiants.

Enfin, je vous confirme que mon cabinet travaille sur le modèle du DIES. Les réflexions, à ce stade, n'intègrent pas de critère social supplémentaire à ceux pris en considération pour l'octroi des allocations d'études et des statuts de condition modeste ou intermédiaire.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je suis heureuse de savoir que vous êtes attentive aux ESA. C'est important, car elles accueillent un public spécifique auquel nous prêtons souvent trop peu d'intérêt, qu'il s'agisse d'étudiants belges, européens ou hors Union européenne. Le terrain nous fait part de craintes, tant pour l'inscription des nouveaux étudiants que pour le parcours de ceux qui, présents depuis un an ou deux, doivent terminer leur cursus. Nous serons donc vigilants, lors du conclave budgétaire pour 2027, à ce que des initiatives soient prises en faveur de ce public particulier.

Toutefois, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre un an pour obtenir des chiffres précis et prendre le risque de perdre des étudiants. Cela serait triste pour

eux, de même que pour notre enseignement. Je vous demande donc d'être attentive dès aujourd'hui à cette situation et d'être à l'écoute des services sociaux des ESA pour éviter que des étudiants n'abandonnent en cours de cursus et que notre enseignement soit privé de certaines de ses richesses.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, il est en effet très tôt pour disposer de certains chiffres. Dans tous les cas, notre discussion avec le SeGEC montre que la situation de nos étudiants est grave. Ce minerval «progressif», qui bénéficiera à une minorité d'étudiants, puisqu'une grande partie devra payer le prix plein, va avoir des conséquences sur leurs finances et, bien que vous n'en mesuriez pas l'impact, sur leur santé mentale et leur réussite académique. Le coût sera énorme sur ces deux derniers éléments.

Les conséquences les plus lourdes se montreront dans les ESA et dans les hautes écoles, où les étudiants bénéficiaient auparavant d'un minerval relativement faible. Il faudra aussi mesurer l'impact de l'autocensure, de la réorientation, du déplacement des coûts vers les conseils sociaux, des demandes d'étalement pour lesquelles des solutions devront être trouvées. Les classes moyennes vont en ressortir fragilisées. Notons que vous n'avez toujours pas mis en œuvre la réforme des allocations de bourses d'études, qui allait apporter des solutions aux étudiants. Nous continuerons de suivre ce dossier et de collecter les informations. Aujourd'hui, une question demeure: combien de temps vous faudra-t-il pour revenir sur cette décision injuste?

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, cette réforme est profondément injuste, car elle va plonger nombre de jeunes un peu plus dans la précarité, les poussant ainsi à travailler davantage en plus de leurs études. Nous suivrons de près le nombre d'étudiants répondant aux conditions. Il s'agit peut-être d'une mauvaise lecture des chiffres. Vous constatez que les demandes à la DAPE ont augmenté en juillet de 130 % par rapport à l'année précédente. Mais je pense qu'il y a un problème puisque le nombre de dossiers devrait doubler. Dès lors, les critères sont mal pensés, ou il y a un non-recours massif aux droits. Néanmoins, j'ai peut-être mal compris cette augmentation de 130 %.

4.8 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Pilotage de l'enseignement supérieur»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Alors que l'année académique 2025-2026 vient de toucher à sa fin, nous restons toujours sans données concernant les impacts de la réforme du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur (décret «Glatigny») sur la finançabilité des étudiants à l'issue de l'année 2024-2025, et donc encore moins sur l'année 2025-2026.

Madame la Ministre-Présidente, je vous accorde que, contrairement à votre prédécesseuse qui n'a jamais cherché à organiser un *monitoring* de sa réforme, vous avez affiché la volonté d'instaurer un pilotage de l'enseignement supérieur en déterminant différents indicateurs permettant de suivre les cohortes durant leur parcours. Les données extraites de ces indicateurs sont censées permettre d'y voir plus clair quant à l'impact des règles de financabilité sur le parcours étudiant.

En réponse à l'une de mes précédentes questions, vous avez affirmé que les premières données seraient disponibles en 2026. Je me permets de revenir vers vous alors que je reçois de nombreux témoignages d'étudiants devenus non finançables, parfois pour quelques crédits.

Dès lors, pourriez-vous me fournir un état des lieux du pilotage de l'enseignement supérieur? Disposez-vous des premières données? Dans l'affirmative, pouvez-vous déjà en tirer certaines observations? À terme, ces données seront-elles accessibles? Le membre du personnel engagé à temps plein et annoncé pour le pilotage mené par l'administration est-il déjà entré en fonction?

Enfin, par facilité, vous avez décidé de limiter la récolte d'indicateurs dont les données sont déjà existantes. Même lorsque le pilotage sera effectif, certaines questions resteront en suspens, notamment en ce qui concerne l'impact des règles de finançabilité dans les premières années. Souhaitez-vous, dans les prochaines années, affiner la récolte de données? Disposez-vous déjà de premiers chiffres concernant les dérogations accordées par les établissements?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, comme vous l'avez rappelé, le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture a modifié, sur proposition du gouvernement, le décret «Glatigny». Cette modification prévoit la collecte, auprès des établissements d'enseignement supérieur, de données destinées à alimenter certains indicateurs portant sur plusieurs aspects: le taux de réussite des soixante premiers crédits du premier cycle; le nombre de crédits accumulés en cinq ans par les cohortes successives d'étudiants; la durée des études; le taux de diplomation; le nombre d'étudiants quittant un cursus sans avoir été diplômés; la proportion d'étudiants inscrits en n'étant pas finançables; la proportion d'étudiants introduisant un recours contre d'une décision de refus d'inscription pour non-finançabilité; les décisions rendues dans le cadre de ces recours. Ces indicateurs ne portent pas sur les dérogations accordées par les établissements qui permettent, en amont d'un recours, l'inscription d'un étudiant non finançable.

L'an dernier, afin de répondre aux interrogations formulées au sein de cette commission, le cabinet avait procédé à un recensement spécifique auprès des établissements. Vous conviendrez toutefois que l'année académique n'ayant pas débuté, il est encore prématuré de renouveler cet exercice. Par ailleurs, j'ai interrogé

l'administration quant à l'état d'avancement de la production des indicateurs prévus. Elle souligne que la pertinence des analyses dépend avant tout de la disponibilité et de la qualité des données. Celles-ci proviennent de la base Signalétique ELèves - enseignement supérieur (SIEL-SUP) qui constitue la source de référence pour l'ensemble de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, jusqu'à récemment, certaines données, notamment celles relatives à l'acquisition de crédits, ne permettaient pas d'établir des indicateurs suffisamment robustes pour évaluer de manière fiable les effets du décret de 2021.

Les premiers indicateurs sont en cours d'élaboration. Ils devront encore faire l'objet de vérifications méthodologiques avant d'être consolidés. Leur publication est envisagée pour la fin de l'année 2026. Une réunion est d'ailleurs programmée cette semaine avec l'administration afin de faire le point sur l'état d'avancement des travaux. Je vous confirme qu'à terme, l'ensemble des données sera accessible au travers d'un tableau de bord regroupant les principaux indicateurs de suivi.

S'agissant du renforcement de l'équipe chargée du pilotage, l'administration indique que les entretiens de sélection destinés à pourvoir le poste supplémentaire à temps plein se dérouleront au mois de septembre.

Enfin, concernant votre souhait de voir la collecte de données s'enrichir de nouveaux indicateurs, le projet de création d'un Observatoire de la vie étudiante et académique prévoit bien la création d'un comité réunissant les différents opérateurs de l'enseignement supérieur. Ce comité aura notamment pour mission d'accompagner l'Observatoire dans l'identification et le développement d'indicateurs pertinents pour éclairer et orienter les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vois que vous essayez d'avancer; c'est positif. Je constate que ce sujet vous tient à cœur.

Nous nous accordons cependant pour dire qu'une réforme, quelle qu'elle soit, requiert des indicateurs et des données qui s'accordent avec la réalité du terrain pour être efficace. Il faut aujourd'hui avancer! Il faut utiliser des indicateurs pertinents dans le cadre des réformes qui sont en cours ou celles qui sont envisagées. Il s'agit de disposer d'une base objective pour mener des réformes. Je constate que vous en avez conscience et je vous inviterai donc à avancer dans la définition d'indicateurs pertinents.

4.9 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Réflexion sur un mécanisme spécifique de financement de la formation initiale des enseignants»

4.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Déploiement de la formation initiale des enseignantes et des enseignants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la pénurie d'enseignants qui frappe la Belgique ne semble pas se résorber. Les hautes écoles nous alertent depuis plusieurs années sur la baisse des inscrits dans les filières pédagogiques. Si les raisons de cette pénurie sont diverses, il est évident que les mesures prises par votre gouvernement ont contribué à ternir l'image de la profession plutôt qu'à la redorer.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de vous l'exposer à de nombreuses reprises et comme les instances du secteur le signalent depuis des mois, voire des années, la baisse des inscriptions a une incidence directe sur l'offre de formation, sur l'emploi et sur la qualité des formations proposées. Récemment encore, un directeur de département pédagogique a témoigné des aménagements nécessaires pour faire face à la baisse des inscriptions, qui entraîne des conséquences négatives sur la pédagogie.

Pour éviter une dégradation de la situation, notre groupe a fait plusieurs propositions visant à assurer un financement spécifique aux départements pédagogiques des hautes écoles. Malheureusement, toutes ont été rejetées. Pourtant, si je ne m'abuse, en fin de session dernière, vous avez entrouvert la porte à un mécanisme de financement spécifique à déterminer.

Pourriez-vous nous faire part des options qui sont en cours de réflexion au sein de votre cabinet pour atténuer les effets de la baisse importante des inscriptions dans les filières pédagogiques? Quand les hautes écoles et les enseignants peuvent-ils attendre une proposition de votre part? Disposez-vous par ailleurs de données relatives à la diminution du nombre d'emplois déjà provoquée par la baisse des inscriptions? Disposez-vous d'informations sur les premières tendances d'inscriptions dans les filières pédagogiques pour cette nouvelle année académique?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, cette année marque la fin du déploiement de la nouvelle formation initiale des enseignants (FIE). C'est une réforme débattue sur le terrain, mais essentielle quant aux objectifs qu'elle poursuit: revaloriser le parcours et la formation des jeunes enseignantes et enseignants et, par ce moyen, lutter pas à pas contre la pénurie.

L'année 2026-2027 est particulière à cet égard puisque cette nouvelle formation est organisée pour la première fois. Il s'agit d'une année supplémentaire essentiellement constituée de stages sur le terrain, encadrés par des professionnels. Sur papier, tout ceci est prometteur. En revanche, la mise en pratique de cette année supplémentaire reste floue sur certains points, que je souhaite aborder. Par ailleurs, l'ambiance générale du secteur de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur laisse perplexe sur la façon dont ces jeunes candidates et candidats pourront profiter au mieux de cette année de stage.

Disposez-vous de chiffres provisoires sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les filières pédagogiques à ce jour? En particulier pour les filières

généralement sujettes à la pénurie d'enseignants, notamment la langue germanique et les sciences?

Depuis la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE), l'encadrement dans les écoles est conditionné au suivi d'une formation préalable. Qu'en est-il du succès de ces modules et disposez-vous de données sur les capacités d'encadrement de ces futurs stagiaires dans l'enseignement obligatoire? Un suivi est-il assuré conjointement par vous-même et votre collègue, la ministre de l'Éducation?

Concernant la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE), pouvez-vous préciser quand elle rendra son prochain avis sur le déploiement de cette réforme, conformément à sa mission permanente fixée dans le décret?

Enfin, quel est l'état des discussions au sein du gouvernement sur le chantier évoqué dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoyant une possible charge professionnelle rémunérée des stagiaires, sur le modèle de l'alternance?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame et Monsieur les Députés, je suis évidemment consciente des inquiétudes des directions des départements pédagogiques, et plus largement des hautes écoles concernant le financement des cursus issus de la RFIE. J'ai été attentive à vos travaux d'auditions à ce sujet.

Afin de répondre aux inquiétudes du secteur, le cabinet a travaillé avec les commissaires et délégués du gouvernement afin de faire toute la transparence sur les mécanismes de financement de la RFIE. Ceux-ci sont complexes, car multiples, et basés sur des modes de financement spécifiques aux universités, aux hautes écoles et aux écoles supérieures des arts (ESA). Les mécanismes applicables pour la fin progressive du gel des unités de charge d'enseignement spécifiques à la RFIE en haute école, de même que les mécanismes de financement complémentaires prévus, ont été clarifiés dans le cadre d'un vade-mecum publié par les commissaires et délégués du gouvernement, ainsi que lors de séances d'information destinées aux autorités des hautes écoles et des ESA. D'après les échos qui me sont rapportés, cette transparence et ces séances d'information ont été très appréciées par le secteur et ont permis de lever certaines inquiétudes. Nous ne restons donc pas à rien faire, comme vous le voyez.

Lors de son audition, un directeur-président a proposé un mécanisme garantissant un financement minimal par cursus. Cette forme de financement fixe octroyé pour un cursus s'apparente à ce qui existe en ESA dans le cadre de la délivrance des unités d'emploi pédagogique par domaine. Elle remet toutefois en question l'ensemble du modèle de financement des hautes écoles. L'hypothèse telle que

présentée devant la commission ne repose actuellement pas sur des simulations précises, selon les informations que le cabinet a pu obtenir. À ce stade, cette proposition n'a pas fait l'objet d'une prise de position formellement communiquée par les instances pertinentes, telles que l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ou la COCOFIE. Le vade-mecum des commissaires et délégués du gouvernement ayant rendu le modèle de financement de la RFIE plus compréhensible, je laisse maintenant aux acteurs le temps de s'approprier complètement ce document et de revenir ultérieurement vers moi s'ils souhaitent confirmer ou préciser cette proposition.

À ce stade, je ne dispose pas d'informations précises quant à la diminution du nombre d'emplois provoquée par la baisse des inscriptions. À l'heure où les masters en enseignement pour les sections 1, 2 et 3 se déploient et où la mise sur pied du nouveau barème 401 a été annoncée par le gouvernement, il importera de considérer les inscriptions à ces masters avant toute analyse globale. Je rappelle, par ailleurs, que cette baisse des inscriptions n'a pas entraîné de perte financière. L'enveloppe fermée des hautes écoles a été intégralement préservée et le gel des unités de charge d'enseignement spécifiques à la RFIE a permis de préserver les équilibres dans la répartition de cette enveloppe entre les hautes écoles. Dès lors, pour l'instant, la diminution des inscriptions en RFIE n'a eu aucun impact sur leur dotation. Il importe d'être très clair à ce sujet.

Je ne dispose pas encore des données relatives aux inscriptions, puisque les secondes sessions se terminent à peine. Dans le cadre du déploiement d'e-paysage, les établissements d'enseignement supérieur sont invités à mettre à jour leurs données d'inscriptions après la date de clôture des demandes d'inscription, prévue le 30 septembre. À cet égard, le déploiement d'e-paysage constituera une avancée importante et permettra progressivement de disposer de données plus complètes et plus rapidement accessibles quant aux effectifs étudiants, y compris dans les filières de FIE, ce qui renforcera notre capacité de pilotage. Des données seront également collectées dans le cadre de la commission pédagogique de l'ARES.

Monsieur El Hajjaji, s'agissant de l'encadrement des stagiaires, la RFIE a instauré un certificat en encadrement de stage pour enseignants en formation (CESEF) afin de professionnaliser la fonction de maître de stage et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des futurs enseignants. Les établissements sont encouragés à privilégier des maîtres de stage titulaires de ce certificat, mais cette formation n'est pas obligatoire. L'an dernier, 553 personnes s'étaient inscrites. Afin de poursuivre cette dynamique, un budget de 500 000 euros a été prévu pour 2026, ce qui permettra de former environ 450 nouveaux maîtres de stage. L'arrêté formalisant ce financement et la répartition de celui-ci entre les consortiums a été approuvé par le gouvernement avant l'été.

L'arrêté du gouvernement de l'an dernier et celui de cette année prévoient la remise d'un rapport au gouvernement pour le 30 septembre suivant chacune des

organisations académiques. Les balises pour ce rapport, dont la fréquentation, ont été fixées avec l'ARES qui coordonne le premier rapport. Ce dernier sera donc transmis au gouvernement au plus tard le 30 septembre 2026.

Je peux vous apporter des éléments plus précis concernant la COCOFIE et la remise de son avis. Le 29 juin dernier, j'ai officiellement saisi la COCOFIE afin de lui demander de me remettre des propositions d'adaptation du décret susceptibles d'améliorer ou de simplifier sa mise en œuvre, en priorité lorsqu'elles font l'objet d'un consensus parmi les acteurs concernés. J'ai également chargé la commission de préparer les bases d'une évaluation approfondie de la réforme. Cette évaluation serait préparée à partir de 2027, lancée en 2028 et ses résultats pourraient être disponibles en 2030. Dans cette perspective, la COCOFIE est invitée à me remettre des recommandations relatives à la méthodologie, aux indicateurs à mobiliser, aux acteurs à associer et aux principales questions de recherche à investiguer. La coordination de cette évaluation sera confiée à l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES).

Enfin, concernant l'examen d'une formule inspirée de l'alternance pour la quatrième année de la RFIE mentionnée dans la DPC, il est bien prévu de l'intégrer dans les questions à analyser lors de cette évaluation.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, le fait que vous soyez consciente des inquiétudes et attentive à nos travaux, aux auditions et à nos propositions est une bonne chose. Concerter et être en contact avec les acteurs du terrain est aussi un point positif; nous ne dirons pas le contraire puisque nous vous reprochons souvent de ne pas le faire. Cependant, le gouvernement doit à présent se positionner: voulez-vous maintenir des filières pédagogiques de qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles, et voulez-vous les maintenir partout?

C'est important, et ce ne sont pas les acteurs qui doivent se positionner là-dessus, mais le gouvernement. C'est aussi lui qui doit mettre en œuvre les mesures nécessaires pour maintenir ces filières. Aujourd'hui, des formations risquent de fermer, ce qui signifie une réduction de l'offre pour les élèves, mais également des pertes d'emplois et une perte d'expérience dans ces filières qui sont importantes, car ce sont ces personnes qui forment nos jeunes – et moins jeunes – étudiants. Or ces derniers sont l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour ces éléments de réponse. Il n'en reste pas moins que si l'on regarde l'historique des travaux de notre commission, la fermeture des filières pédagogiques à Huy ou la réduction de 30 % des inscriptions dans le secteur ces cinq dernières années, le bilan est effrayant!

Vous souhaitez un master d'excellence en pédagogie, mais on se rend compte que les certificats d'encadrant sont largement insuffisants à ce jour. Effectivement, plus de 550 personnes se lancent dans le processus, mais cela ne suffira pas. Je

crains qu'il faille envoyer des étudiants dans des classes sans tuteur certifié. Cela doit, à mon sens, être un point d'attention.

Par ailleurs, j'ai bien noté vos réponses concernant la COCOFIE; nous serons attentifs à ces points.

Quant à la possible charge professionnelle qui doit être rémunérée pour les stagiaires, sur le modèle de l'alternance, vous mentionnez une question à analyser, mais vous ne donnez aucun élément quant à la direction que vous comptez prendre. Je pense qu'il faut des incitants pour permettre aux étudiants de se diriger vers les filières pédagogiques. Lorsqu'on voit l'image des enseignants que votre gouvernement ou les présidents des partis de la majorité ont véhiculée dans la presse ces deux années de manière répétée, voire agressive et condescendante, on comprend qu'il y a des répercussions financières justifiant le fait que vous deviez ramer, aujourd'hui, contre ces courants-là.

Nous ne manquerons pas de suivre ce dossier, mais il reste énormément à faire pour ramener nos étudiants vers le secteur de la pédagogie, qui en a pourtant bien besoin.

4.11 Question de M. Martin Casier, intitulée «Intégration des enjeux de la transition écologique et sociale dans les programmes de l'enseignement supérieur»

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre-Présidente, comment allons-nous faire? La question me paraît importante et nous serons sans doute tous d'accord sur les constats qui la soutiennent. Après l'été que nous venons de vivre et qui nous a brutalement rappelé les défis en matière d'adaptation, d'éducation et, surtout, de sensibilisation de la population, nous ne pouvons plus éluder la réalité. En effet, si, il y a quelques années, nous pouvions nous dire que nous avions encore du temps devant nous, aujourd'hui, c'est terminé.

«Ceci est l'été le plus frais que vous connaîtrez pour le reste de votre vie.» Cette phrase m'a pétrifié. Elle se fait l'écho d'une urgence absolument essentielle qui doit figurer au cœur de notre enseignement. Nous devons donner des clés aux jeunes pour comprendre ce qu'il se passe, quelles que soient les études qu'ils poursuivent. Nous devons aussi leur donner des clés pour s'adapter, pour devenir des acteurs créatifs en faveur de la transition écologique, pour mener de nouvelles politiques et pour trouver des solutions. Bref, nous devons leur donner toutes les clés possibles pour qu'ils s'emparent urgemment de cette question et participent à ce qui sera sans aucun doute le plus grand défi collectif de notre société: faire face au dérèglement climatique que nous avons créé.

Certains enseignants se sont déjà emparés de la question, ce qui est particulièrement remarquable. Les établissements d'enseignement supérieur sont évidemment un lieu stratégique pour penser la question de l'espace d'éducation à consacrer à la transition écologique. Dans certaines filières, certains enseignants

en ont déjà fait une thématique essentielle. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a lancé une Commission du développement durable (CDD). Bref, certaines initiatives existent déjà et trouvent des concrétisations. Par ailleurs, nous savons aussi que certains diplômés n'ont malheureusement jamais été sensibilisés à la question.

Nous devons continuer à nous fixer cet objectif: quelles que soient les études, nous devons généraliser la sensibilisation à ce problème, au-delà du volontarisme de certains professeurs et facultés.

C'est la voie qu'a choisie la France: faire de ce défi une cause essentielle. À la suite de la parution du rapport de Jean Jouzel, commandé par le gouvernement, ce dernier a pris des mesures visant à ce que tous les étudiants aient, durant leur cursus, une formation à la transition écologique basée sur un référentiel de connaissances et de compétences pour leur permettre d'agir en tant que citoyen, mais également en tant que professionnel de la transition écologique. J'estime que nous devrions nous fixer ce même objectif. En France, cela s'est traduit par l'acquisition *a minima* de six *European Credit Transfer System* (ECTS) donnés sur les deux premières années de cursus.

Où en sont les réflexions en Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet? Souhaitez-vous vous inscrire dans de telles ambitions? Certes, il ne suffit pas que vous les décrétiez: la liberté de nos établissements nous distingue de la France – j'en suis bien conscient.

Quel soutien est-il apporté aux établissements pour les aider à modifier leur programme? Disposez-vous d'un état des lieux des mesures existantes, des adaptations déjà entreprises, des bonnes pratiques que nous pourrions continuer à promouvoir au sein des établissements? Quels sont les outils existants permettant aux enseignants de se former aux enjeux de la transition écologique et sociale? En effet, il ne suffit pas de former les jeunes.

Je ne doute pas que nous soyons d'accord sur les ambitions; alors, essayons de rassembler nos énergies pour tenter de les concrétiser.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je me réjouis de constater une large convergence de vues sur cette question. Comme vous, je suis très préoccupée par les conséquences croissantes des dérèglements climatiques qui affectent notre pays, l'Europe et l'ensemble de la planète. Plus que jamais, la transition écologique s'impose comme un enjeu majeur de notre temps.

Dans ce contexte, l'enseignement a un rôle essentiel à jouer. Il contribue au développement des connaissances, des compétences et des savoir-faire nécessaires pour comprendre les transformations en cours et accompagner l'évolution des pratiques professionnelles ainsi que les métiers de demain.

Les ambitions de la Fédération en la matière ont été définies dans un premier Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PTTE) adopté par le précédent gouvernement, en juillet 2021. L'une des actions inscrites dans ce plan visait à renforcer la sensibilisation de la communauté étudiante aux enjeux environnementaux, notamment au travers d'initiatives du type «campus durable» ou «campus responsable». Il s'agissait également de favoriser le partage d'informations et de bonnes pratiques entre les établissements de l'enseignement supérieur et les organisations étudiantes.
Dans cette dynamique, un groupe de travail consacré à l'éducation au développement durable a été créé au sein de la commission du développement durable de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) en 2022. À la demande de la Région wallonne, ce groupe de travail a réalisé un inventaire des formations existantes portant sur le développement durable – qu'il s'agisse de cursus diplômant, d'unité d'enseignement, de certificat ou encore de *massive open online course* (MOOC). Le groupe de travail s'est également penché sur l'intégration des enjeux de transition dans l'ensemble des cursus organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles et a rendu un avis d'initiative à ce sujet en février 2024.
Par ailleurs, l'ARES a développé une plateforme de partage des pratiques soutenues, dans le cadre de son appel à projets annuel «Développement durable» destiné aux établissements d'enseignement supérieur. Cet outil vise à favoriser la diffusion des initiatives innovantes et le partage d'expériences entre institutions.

Depuis 2023, l'ARES coordonne également, en partenariat avec la Région, un projet destiné à soutenir l'élaboration de plans de transition dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Tous ces plans comportent un volet spécifiquement consacré à l'enseignement et devront être finalisés d'ici la fin de cette année. Organisé par l'ARES, le 3 septembre dernier, l'événement «Accompagner la transition: regards croisés sur trois ans d'action» a permis de dresser un panorama des actions développées dans le cadre de ce projet, notamment la mise en œuvre dans les missions d'enseignement des établissements. Toujours dans ce cadre et en collaboration avec la commission du développement durable de l'ARES, une journée d'échanges consacrée à l'intégration des enjeux de transition, dans les programmes de l'enseignement supérieur, a également été organisée le 20 avril dernier.

Cette rencontre visait à outiller les enseignants, les coordinateurs de programmes et les conseillers pédagogiques, grâce à la présentation de méthodologies adaptées, en particulier l'approche «Programme par compétences», ainsi que le partage d'expériences portant sur la création de cours transversaux.

Le deuxième PTTE, en cours d'élaboration, a été présenté en première lecture au gouvernement, de mémoire au mois de juin dernier. S'inscrivant dans la continuité du premier PTTE, il vise à consolider les acquis, à renforcer la structuration des démarches engagées et à accélérer la mise en œuvre des actions. Il témoigne

de la volonté du gouvernement de poursuivre et d'amplifier son engagement en faveur de la transition.

Pour l'enseignement supérieur, notre ambition est notamment d'intégrer davantage les compétences génériques et spécifiques liées à la transition dans les formations. Une attention particulière sera portée à l'intégration de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable (ErEDD) dans la formation initiale des enseignants (FIE) également.

Il n'existe pas encore un état des lieux exhaustif des initiatives déjà développées par les établissements dans leur enseignement. La commission du développement durable de l'ARES envisage toutefois la réalisation d'un inventaire afin de mieux identifier et valoriser les actions déjà mises en œuvre pour les cursus à proprement parler.

Comme vous le soulignez en vous référant à l'esprit du rapport Jouzel, plusieurs universités ont déjà instauré des unités d'enseignement transversales consacrées aux enjeux de transition. Cette dynamique commence également à se développer dans plusieurs hautes écoles et écoles supérieures des arts (ESA), selon des modalités propres à chaque institution. Plusieurs retours d'expérience éclairants à cet égard ont été présentés lors de la table ronde organisée en avril 2026.

À l'heure actuelle, de nombreux outils permettent déjà aux enseignants de renforcer leurs connaissances liées à la transition écologique, mais ces ressources restent dispersées. C'est pourquoi l'ARES, sous l'impulsion de sa commission toujours, développe une plateforme destinée à centraliser et à diffuser ces outils. Celle-ci constituera un levier important pour soutenir l'évolution progressive des cours et des programmes dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, le réseau «Profs en transition» contribue à fédérer les enseignants des universités et des hautes écoles engagés dans ces enjeux. Son objectif est de constituer une véritable communauté d'apprentissage et de réflexion afin de partager les pratiques et de renforcer l'intégration des questions de durabilité dans les enseignements.

L'ensemble de ces initiatives démontre que l'enseignement supérieur a pleinement pris la mesure de sa responsabilité dans l'accompagnement de la transition écologique et qu'il poursuit activement son engagement afin de préparer les étudiants et les étudiantes aux défis de demain.

Le moment venu, en concertation avec le monde de l'enseignement supérieur, laquelle a par ailleurs déjà démarré, nous prendrons nos responsabilités afin de mieux soutenir, de manière coordonnée dans les textes, mais aussi de manière concrète, les initiatives des acteurs de l'enseignement supérieur.

M. Martin Casier (PS). – Je suis très satisfait de notre échange, Madame la Ministre-Présidente. Vous avez procédé à un bel inventaire des initiatives déjà existantes et je vous remercie d'avoir pris le temps d'y travailler. Cela nous permet d'avoir une image globale de la situation. Il existe énormément d'initiatives et c'est heureux, mais elles mériteraient parfois plus de transversalité. Nous connaissons la complexité de notre paysage institutionnel. L'indépendance de nos institutions, de notre enseignement supérieur, des facultés au sein de ce dernier, complique parfois la donne. Nous voyons en tout cas ce qui existe déjà.

Il m'avait échappé que la nouvelle version du PTTE de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait été revue en première lecture. Ce sera une occasion très intéressante d'échanger à nouveau sur le sujet.

Je me souvenais de la tenue de cette réunion au mois d'avril et je vous remercie d'avoir fait l'état des lieux à ce sujet. Je vous assure du soutien de mon groupe pour faire bouger les lignes. Même si c'est difficile, nous devons créer une forme de cours transversal. Il faut évidemment l'adapter et réfléchir à la meilleure façon d'y parvenir et de l'intégrer dans le parcours de l'étudiant. Nous en avons vraiment besoin. Ce sera difficile, mais vous pouvez compter sur le soutien de mon groupe dans vos démarches.

4.12 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Réforme de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur»

4.13 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «État des travaux relatifs à la réforme de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez récemment vanté à raison l'expertise des équipes de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) dans le cadre de l'organisation du concours en médecine et dentisterie qui s'est récemment tenu à Bruxelles. L'ARES continue à organiser ce concours de manière optimale, nonobstant la coupe de 20 % de son budget annuel que votre gouvernement a décidée en début de législature. Les équipes restent mobilisées, malgré le manque de perspectives concernant leur institution, qui attend maintenant depuis des mois de connaître les missions qu'elle devra assurer. Hormis l'extension du concours aux étudiants en médecine vétérinaire ou le retrait des missions liées au pilotage, l'ARES reste dans l'inconnu en ce qui la concerne.

Près de deux ans après avoir coupé dans son budget, il me semble plus que légitime de connaître le projet que votre gouvernement prévoit pour l'ARES. Pourriez-vous nous présenter les grandes lignes de la future réforme ? Quelles synergies

avec d'autres acteurs envisagez-vous? Qu'entendez-vous par «optimalisation des organes»? Quelles principales missions l'institution assurera-t-elle?

Quand ce texte sera-t-il présenté au Parlement? Confirmez-vous que, comme il s'agit d'une modification des missions d'un organisme administratif public (OAP), ce texte devra recueillir la majorité des deux tiers du Parlement, conformément à l'article 17 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), qui établit que les dispositions concernant l'ARES seront réglées par décret spécial?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, l'ARES a fait l'objet d'économies conséquentes dans le cadre de la trajectoire d'économies de votre gouvernement MR-Engagés. L'ARES se trouve aujourd'hui dans une situation particulièrement inconfortable, car les missions qui lui incombent n'ont, elles, pas été ajustées à ce nouveau cadre budgétaire. Ses responsabilités sont inchangées, même si certains dossiers ont été déplacés, par exemple, vers votre administration. Vous avez annoncé un chantier de révision des missions de l'ARES. En mai dernier, vous avez précisé qu'un avant-projet de décret était sur le point d'être discuté en première lecture au gouvernement. Entre-temps, ce point a été retiré du gouvernement du 29 mai et nous n'en avons plus trace.

En mai, l'avant-projet de décret semblait devoir aboutir rapidement en première lecture: pour quelles raisons a-t-il pris du retard aujourd'hui? Plus généralement, quand sera-t-il présenté au gouvernement? Confirmez-vous qu'il prévoit toujours la création d'un Observatoire de la vie étudiante et académique à l'ARES? Des structures internes à l'ARES sont-elles vouées à disparaître? Pouvez-vous préciser si le financement de l'ARES fera l'objet de discussions lors du prochain conclave budgétaire et, le cas échéant, s'il faut s'attendre à de nouvelles économies qui accompagneraient ce nouveau décret?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, Monsieur le Député, au-delà de la réduction de budget qui a impacté l'ARES, comme de nombreuses entités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je tiens d'abord à saluer le professionnalisme et le dévouement de ses équipes. Récemment, j'en ai encore été témoin lors de la visite du concours de médecine et de dentisterie.

Le travail de qualité que l'ARES fournit et la collaboration quotidienne de ses équipes sont à souligner. Les restrictions budgétaires fixées dès le début de la législature par le gouvernement actuel ont mis un certain temps à être prises en compte, tant elles étaient importantes. Nous avons donc accompagné l'administrateur et ses services. Leur implémentation étant d'ailleurs toujours en cours, je ne doute pas que l'ARES aura la capacité d'atteindre l'objectif fixé.

Je reconnais qu'il n'est pas confortable pour les équipes de l'ARES de rester dans cette incertitude. Malheureusement, au risque de vous décevoir, je ne suis pas en mesure de vous commenter de manière détaillée le contenu du texte appelé à mettre à jour le fonctionnement de l'ARES et à optimaliser ses missions. L'avant-projet de décret est prêt, mais il doit encore être soumis au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il serait donc cavalier de m'exprimer sur un texte non encore approuvé à ce stade, mais je reste cependant confiante quant à son issue favorable. En revanche, je peux vous confirmer qu'un Observatoire de l'enseignement supérieur est bien prévu dans la version actuelle de l'avant-projet de décret. Je reviendrai vers vous pour plus de détails dès l'approbation en première lecture par le gouvernement.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, il est effectivement compréhensible que l'avant-projet de décret soit d'abord débattu par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous aimerions simplement participer, donner notre avis et être entendus. J'espère que nous aurons accès aux informations assez rapidement afin de contribuer de manière optimale, en apportant notre pierre à l'édifice. Nous pensons qu'il y a davantage dans plusieurs têtes que dans une seule.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, sauf erreur de ma part, vous n'avez pas répondu à la question des deux tiers concernant les votes, réponse qui m'intéressait beaucoup. Tout d'abord, je voulais vous remercier pour avoir confirmé la création d'un Observatoire de la vie étudiante. J'espère qu'il figurera bien dans ce décret, tant c'est primordial.

Vous ne dites rien sur le prochain conclave budgétaire, ce qui est une source d'inquiétudes pour nous. Vous aviez spécifié que la réduction d'1 million d'euros, soit 20 % du budget de l'ARES sur deux ans, serait évaluée en mars 2025. Nous sommes en septembre 2026 et nous nous demandons comment l'ARES a pu assurer toutes ses missions avec un budget réduit de 20 %. Vous dites ne pas douter que cette dernière atteindra ses objectifs, réponse empreinte de bonnes intentions, mais qui ne nous dit rien sur la manière qu'a l'ARES d'atteindre ses objectifs, tout comme l'issue favorable que vous espérez pour l'avant-projet de décret. Nous resterons donc attentifs.

Lors d'une réunion de commission, une réponse à la question des deux tiers des voix nécessaires pour le vote d'un décret portant sur l'ARES nous paraîtrait opportune.

4.14 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Burn-out étudiant: agir sur les conditions de réussite plutôt que seulement sur leurs conséquences»

4.15 Question de M. Octave Daube, intitulée «Santé mentale: les étudiants poussés à bout par la pression que leur mettent les études supérieures»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous ai déjà interrogée, lors de la réunion du 8 juin dernier de notre commission, sur l'augmentation préoccupante du burn-out et de la détresse psychologique chez les étudiants de notre enseignement supérieur. Je me permets d'y revenir, parce que les réponses apportées jusqu'ici, si elles ont le mérite de rappeler les dispositifs existants, me semblent ne pas être à la hauteur du défi à relever. Vous m'aviez alors rappelé les différents dispositifs d'accompagnement psychologique et de soutien qui existent dans nos établissements. Ils sont certes nécessaires, mais, face à l'ampleur du phénomène, je crains que nous ne soyons en train de répondre aux conséquences sans nous attaquer suffisamment aux causes.

Une étude récente menée en Allemagne me semble particulièrement intéressante à cet égard. Elle porte sur plus de 158 000 étudiants à partir d'une enquête représentative au niveau national. Elle montre que le risque de burn-out ne dépend pas uniquement de la charge de travail ou des exigences académiques. Il dépend aussi des ressources dont disposent les étudiants pour y faire face. Parmi elles, les chercheurs ne regardent pas seulement les ressources personnelles ou psychologiques. Ils prennent également en compte les ressources financières et sociales. Le constat est particulièrement interpellant: les étudiants issus des milieux sociaux les moins favorisés disposent en moyenne de moins de ressources financières et sociales et présentent un risque de burn-out supérieur.

L'étude rappelle par ailleurs une réalité très concrète: lorsque les étudiants doivent travailler pour financer leurs études et leurs dépenses quotidiennes, ils disposent de moins de temps et d'énergie pour leurs études. Le cumul de ces deux exigences peut alors devenir une source supplémentaire d'épuisement. Cela fait écho à ce que nous entendons sur le terrain et à ce qui a été confirmé lors de la présentation de l'étude du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) cet après-midi. Un étudiant qui peut compter sur sa famille pour payer son logement, ses transports et ses dépenses quotidiennes ne vit pas les mêmes études que celui qui doit travailler plusieurs jours par semaine pour pouvoir simplement poursuivre ses études. Un étudiant qui dispose d'un entourage capable de lui transmettre les codes de l'enseignement supérieur, de l'aider dans ses choix et de l'accompagner en cas de difficulté ne dispose pas non plus des mêmes ressources que celui qui doit découvrir tout seul l'enseignement supérieur quand il y entame des études.

Pourtant, lorsque ces étudiants arrivent dans un même auditoire, nous leur demandons souvent de mobiliser les mêmes capacités d'adaptation.

C'est là que se situe, me semble-t-il, une vraie question de politique publique. Une séance de gestion du stress ne paye pas un loyer. Un atelier de gestion du temps ne libère pas du temps lorsqu'un étudiant doit travailler pour vivre. Une aide

psychologique, aussi indispensable soit-elle, ne peut pas remplacer une politique qui agit sur les conditions matérielles de la réussite.

La question n'est donc évidemment pas de savoir s'il faut moins de soutien psychologique. Il faut au contraire continuer à en proposer. La question, Madame la Ministre-Présidente, est de savoir si nous voulons nous contenter d'aider les étudiants à mieux supporter leurs conditions d'études, ou si nous voulons aussi améliorer ces conditions pour les soulager. Il s'agit là d'un véritable objectif de politique publique. Les chercheurs montrent que les exigences liées aux études constituent le facteur le plus fortement associé au risque de burn-out, tandis que le soutien des enseignants apparaît comme l'une des ressources institutionnelles les plus importantes. Cela pose donc la question de la taille des groupes, de l'encadrement pédagogique, de l'accessibilité des enseignants, mais aussi, plus largement, du logement, de la précarité, du travail étudiant et du temps réellement disponible pour étudier dans de bonnes conditions.

Derrière tout cela, il y a une question essentielle qui concerne directement la Fédération Wallonie-Bruxelles: quelle démocratisation de l'enseignement supérieur voulons-nous? En effet, ouvrir les portes de l'enseignement supérieur ne suffit pas si certains étudiants doivent ensuite franchir ces portes avec beaucoup moins de ressources que d'autres. L'étude allemande montre d'ailleurs que les différences de burn-out entre groupes sociaux sont liées, entre autres, à cette distribution inégale des ressources. Les auteurs recommandent notamment de renforcer les ressources financières et sociales des étudiants issus des milieux moins favorisés. On a exactement les mêmes conclusions que la présentation de cet après-midi.

Premièrement, partagez-vous le constat selon lequel la lutte contre le burn-out étudiant ne peut pas être réduite à une simple politique d'accompagnement psychologique et doit également agir sur les conditions matérielles, sociales et institutionnelles de la réussite?

Deuxièmement, envisagez-vous de renforcer l'évaluation de vos politiques de bien-être étudiant en intégrant davantage les déterminants sociaux: ressources financières, factures à payer, logement, temps disponible, soutien familial, conditions d'encadrement et conditions pédagogiques?

Troisièmement, au-delà des dispositifs d'aide psychologique existants, quelles mesures concrètes votre gouvernement entend-il prendre pour agir sur les conditions externes de réussite des étudiants les plus précarisés?

Enfin, plus fondamentalement, quelle est votre vision? Souhaitez-vous principalement donner aux étudiants plus d'outils pour supporter les conditions dans lesquelles ils étudient ou êtes-vous prête à enfin agir également sur les conditions elles-mêmes lorsqu'elles produisent de l'épuisement, de la précarité et des inégalités de réussite? Je suis impatient d'entendre vos réponses.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, ma question reprend certains éléments de celle que je vous avais déjà posée en séance plénière. Il est en effet affolant que l'on ne se rende pas bien compte de l'été que beaucoup d'étudiants ont passé. Pendant toute la durée du mois d'août, des milliers d'étudiants ont témoigné, sur les réseaux sociaux, de leurs difficultés. Pour beaucoup d'entre eux, le système éducatif belge, et particulièrement l'enseignement supérieur, peut parfois ressembler à une machine à broyer plutôt qu'à un levier d'émancipation. Dans leurs très nombreux témoignages, que ce soit sur TikTok, X ou Instagram, on peut lire ou entendre des choses comme: «Je ne dors plus tellement je stresse», «Je ne mange plus tellement je stresse», «Le système belge me donne littéralement de l'eczéma». À la suite de cette vague d'interpellations sur les réseaux sociaux et au vu des grandes difficultés rencontrées par certains, nous voulons vous interpeller ici.

Il est clair que, pour ces étudiants, la première source de stress pendant le blocus est la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). En effet, cette réforme n'a jamais rien proposé pour résoudre les inégalités ou soutenir les étudiants. En revanche, elle s'assure de mettre un couteau sous la gorge pour réussir plus vite ou être éjecté purement et simplement de l'enseignement supérieur. C'est cette épée de Damoclès pendant les secondes sessions qui décide de votre avenir tout entier pour trois ou cinq crédits, et qui crée une pression maximale chez les étudiants et les étudiantes. Beaucoup se demandent comment il est possible de se voir fermer toutes les portes d'un projet de vie pour un examen où l'on n'était pas au meilleur de sa forme ou pour lequel on a juste trop stressé. Tout un projet de vie peut s'effondrer ainsi.

Avez-vous des retours objectifs concernant la santé mentale des étudiants et la réforme du décret «Paysage»? Certains établissements vous ont-ils déjà rapporté une augmentation des difficultés à la suite de la réforme? Je pense que vous m'aviez déjà répondu par la négative en séance plénière, ce qui est assez inquiétant en termes de déconnexion: des milliers et des milliers d'étudiants témoignent de ces problèmes, mais ici, au Parlement, il n'y a même pas de débat sur la question. J'ai encore entendu Mme Cortisse, du MR, expliquer que la réforme du décret «Paysage» était une réforme de bisounours et que tout allait bien. Si vous, en tant que ministre-présidente, vous n'avez pas eu ce signal, alors que cela fait deux sessions d'août que les étudiants sont à bout à cause, c'est qu'il y a une grande déconnexion.

En entendant la souffrance liée notamment au stress occasionné par cette réforme, n'envisagez-vous pas purement et simplement de revenir dessus avec votre gouvernement? Avec le décret «Parcours», vous aurez la chance de rouvrir toute une série de règles. N'est-il pas temps de faire tomber cette réforme qui, malheureusement, met les étudiants à bout?

La seconde partie de ma question concerne l'encadrement psychologique sur les campus. Je suis tout à fait d'accord avec ce que M. El Hajjaji a expliqué. La santé mentale des étudiants ne doit pas simplement être soignée; il faut aussi s'attaquer aux causes des problèmes. Une des principales causes est la pression que mettent les études sur les étudiants. Il faut aussi sérieusement s'atteler à la soigner.

Il est important de prendre au sérieux la question de la santé mentale sur les campus. Les prix pour se faire aider, se faire accompagner par un psychologue dans le privé sont souvent très élevés et totalement impayables pour de nombreux étudiants. Aujourd'hui, sur les campus, il faut malheureusement parfois attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois avant d'obtenir un rendez-vous avec un psy à tarif réduit.

Quels sont les établissements en Fédération Wallonie-Bruxelles qui bénéficient d'un système d'aide psychologique avec un tarif réduit? Dans ces établissements, disposez-vous de données pour savoir si l'offre d'aide proposée est suffisante par rapport à la demande? Lors de l'audition du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), on nous a quand même expliqué que pour 10 000 étudiants dans un établissement, il n'y avait que deux emplois pour du soutien psychologique. Il est évident que ce n'est pas assez. Cela résume assez bien la réalité.

Un dernier aspect fort mis en avant par les étudiants eux-mêmes, c'est le calendrier académique. Le fait que chaque période de vacances soit en réalité aussi une période de blocus et que beaucoup d'étudiants passent frénétiquement de leurs cours à leur job, puis à leur session et ainsi de suite, en n'ayant parfois jamais de véritable temps de repos, est profondément usant pour les étudiants. Est-il toujours dans les plans du gouvernement de prévoir une réforme du calendrier académique dans le décret «Parcours»? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en dire plus sur le rythme que vous envisagez? Il s'agit d'un gros chantier et l'équilibre à trouver entre laisser du temps pour les sessions et pour les blocus n'est pas facile. Cependant, d'un autre côté, il est important d'avoir la possibilité de souffler au moins deux semaines de temps en temps, sans être en plein milieu d'une session.

Je terminerai en parlant de l'aspect systémique de ce problème. Beaucoup de jeunes de ma génération s'interrogent sur le futur qui nous attend dans cette société. Aurons-nous un emploi, même en faisant des études? À force d'économiser dans l'enseignement, n'est-on pas en train de sacrifier une génération? À force d'investir dans la guerre, n'y court-on pas tout droit?

Ce sont des questions que beaucoup de jeunes se posent. S'il n'y a pas un réveil quant à la réalité du monde étudiant, nous allons droit dans le mur en ce qui concerne la santé mentale. Voilà pourquoi je vous ai interpellée sur plusieurs thématiques.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Messieurs les Députés, je rejoins vos préoccupations relatives au bien-être des étudiants. Monsieur Daube, je ne partage néanmoins pas les corrélations que vous mettez en avant.

Les nouvelles conditions de finançabilité ont engendré des inquiétudes chez les étudiants, et ce, particulièrement l'an dernier, lorsque les effets de la réforme étaient encore récents. À présent, les effets sont mieux connus et, à mon sens, les inquiétudes s'estomperont au fur et à mesure.

Contrairement à vous, je suis convaincue que baliser le parcours des étudiants et identifier des objectifs clairs pose un cadre structurant grâce auquel les étudiants pourront être diplômés dans des délais plus courts. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) confirme qu'il n'existe pas de recherches objectivant les effets de la réforme du décret «Paysage» sur la santé mentale des étudiants.

L'organisation des rythmes académiques est, selon moi, un élément qui jouera en faveur de la santé mentale. En effet, les étudiants n'ont pas de réelle pause entre leurs sessions d'examens, leurs cours et leurs jobs. Nous souhaitons revoir le rythme et favoriser une évaluation tout au long des activités d'apprentissage afin d'éviter les sessions surchargées, alors que le nombre d'évaluations par unité d'enseignement est multiplié. La réforme des rythmes fait partie intégrante du décret «Parcours» que je présenterai au gouvernement dans les prochaines semaines.

Monsieur El Hajjaji, je partage votre constat: les mesures d'accompagnement psychologique ne sont pas suffisantes pour améliorer le bien-être des jeunes. Revoir les rythmes pour offrir aux étudiants des moments de répit et leur assurer un cadre structuré d'études dans lequel ils pourront construire leur avenir y contribuera.

Par ailleurs, les conseils sociaux, qui reçoivent des subventions de 87 millions d'euros par an de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont également à la manœuvre pour prendre une série d'initiatives dont le but est de soutenir les étudiants, et ce, quels que soient leurs déterminants sociaux. Un mécanisme de soutien psychologique associant l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) et les réseaux de santé mentale permettra aux étudiants âgés de moins de 24 ans de bénéficier de soins psychologiques de première ligne intégralement remboursés par la sécurité sociale. Des modalités d'accès à prix réduits sont également prévues pour les étudiants âgés de plus de 24 ans et leur première séance sera gratuite. Le prix des séances suivantes s'élèvera à 11 euros ou à 4 euros si l'étudiant bénéficie de l'intervention majorée.

Des dispositifs de soutien psychologique collectifs sont également mis en œuvre en collaboration avec les pôles académiques et les réseaux de santé mentale. Tous les détails concernant les modalités de ce partenariat se trouvent dans la circulaire 2963, rédigée conjointement par Mme Bertieaux et M. Vandenbroucke.

Le deuxième défi est la visibilisation de cette information, car le manque d'accès à l'information est souvent un frein. Plusieurs plateformes permettent désormais aux étudiants de trouver l'information adéquate sous les différentes aides existantes, y compris les aides psychologiques. Toutes ces informations figurent notamment sur le site www.aides-etudes.cfwb.be. De plus, le site internet de chaque établissement de l'enseignement supérieur dispose d'une rubrique reprenant l'ensemble des aides qui sont à la disposition des étudiants. Des pages sont dédiées spécifiquement aux aides psychosociales et des informations relatives aux dispositifs d'aide complémentaire, comme des groupes de parole ou des ateliers bien-être, sont également consultables sur le site internet des pôles académiques.

Troisièmement, les conseils sociaux des établissements peuvent intervenir pour apporter un soutien aux étudiants nécessitant une aide psychologique. Cette intervention se fait par le financement de séances, l'organisation d'activités favorisant le bien-être ou l'implémentation d'un service psychologique au sein même de l'établissement, avec le bémol évoqué tout à l'heure que les étudiants ne veulent pas s'adresser au sein même de leur établissement pour les différentes raisons évoquées.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, j'espère en tout cas que cette étude allemande suscitera l'intérêt de votre cabinet et que l'on pourra en mener une de la même ampleur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je dois vous avouer que je suis un peu déçu de votre réponse, car je voulais déplacer le focus du soutien psychologique vers le soutien matériel. Or, à part en ce qui concerne les conseils sociaux, vous n'arrivez pas à répondre sur le fond.

Or, aujourd'hui, des politiques adoptées à d'autres niveaux de pouvoir viennent frontalement mettre à mal les décisions que vous prenez. Je vous donne un exemple: si on libère demain les deux semaines en fin d'année pour permettre aux étudiants de souffler, mais si on fait passer de 450 à 650 heures le plafond pour les étudiants, ces derniers ne vont pas souffler durant cette période, car ils vont travailler. En effet, 50 % des étudiants ont un job pour payer des frais principaux. Un autre exemple, c'est l'extension du statut de cohabitant, qui a exclu certains étudiants des CPAS. On peut leur donner autant d'heures de soutien psychologique que l'on veut, mais on ne répondra pas ainsi à la question de savoir comment ils peuvent arriver à vivre dignement, à avoir un logement et à se déplacer.

J'entends que des solutions sont appliquées et que les conseils sociaux ont un rôle à jouer, notamment sur l'aspect des ressources matérielles. Concernant mes questions, je souhaite que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse se rendre compte que les décisions qu'elle prend ont un impact, pas uniquement sur le moral des étudiants, mais également sur leur portefeuille.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses sur un certain nombre d'éléments. En revanche, nous avons un vrai

désaccord. Vous parlez de la réforme du décret «Paysage» en disant qu'il y a eu des inquiétudes l'année dernière. Vous êtes à un niveau de déconnexion totale. Je ne sais pas si vous avez TikTok. Cela vaudrait vraiment la peine de l'installer pour que vous voyiez ce que les étudiants racontent dessus.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – C'est interdit aux membres du gouvernement.

M. Octave Daube (PTB). – Si vous voulez, je peux enregistrer des vidéos et vous les envoyer. Vous pourriez faire l'effort de regarder ce que les étudiants ont raconté durant cette session. La réforme du décret «Paysage» leur impose un rythme et du stress. À cause de leur job étudiant, de la pression, de certaines matières secondaires qu'ils doivent rattraper, ils n'y arrivent pas. La réforme engendre une pression gigantesque sur leurs épaules. Pour un cours à trois, cinq ou un peu plus de crédits, ils se retrouvent à devoir changer tout leur plan de vie et mettre fin à leur rêve. Les étudiants n'ont pas l'impression d'être soutenus, mais d'être enfoncés. Il y a ceux qui y arrivent et ceux qui n'y arrivent pas. Même ceux qui y arrivent, pendant la session d'août où tout ne tient qu'à un fil, sont dans une situation de détresse psychologique gigantesque. Si les membres de votre cabinet et vous-même pensez sérieusement qu'il s'agit seulement de petites inquiétudes de l'année passée, alors il y a un très gros problème. Cette réforme crée énormément de détresse chez beaucoup d'étudiants, et c'est en partie pour cela qu'il faut y mettre fin.

4.16 Question de M. Octave Daube, intitulée «Ingérence américaine à l'UGent, quel danger pour les universités en Fédération Wallonie-Bruxelles?»

4.17 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Place des discours racistes dans les sphères académiques»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Octave Daube (PTB). – Depuis plusieurs mois, l'*Universiteit van Gent* (UGent) est secouée après avoir embauché un post-doctorant, Nathan Cofnas. Nathan Cofnas est un chercheur américain qui travaille à l'UGent. Il y a été engagé pour un projet sur «le futur du libéralisme». Mais dans les faits, il est surtout engagé dans une bataille pour rétablir le racisme biologique et les thèses pseudo-scientifiques de hiérarchisation des races. Voilà par exemple ce que Nathan Cofnas dit sur son blog: «Dans une méritocratie, les professeurs de Harvard seraient recrutés parmi les tout meilleurs étudiants. Cela signifie que le nombre de professeurs noirs tomberait à près de zéro pour cent. Les personnes noires disparaîtraient de pratiquement toutes les positions importantes, à l'exception du sport et du divertissement.» J'ai cité un extrait, mais je vous invite sincèrement à aller sur son blog,

Madame la Ministre-Présidente: il ne s'agit malheureusement pas du pire de ce que vous pourrez y trouver.

Quand Nathan Cofnas s'est retrouvé à l'UGent, ses positions racistes et antiscientifiques étaient connues et publiques. Si on parle de nouveau de Nathan Cofnas quelques mois plus tard, c'est parce qu'il a lancé, en juillet, une campagne contre un professeur noir de Cambridge, Jason Arday. Il l'a accusé de plagiat et il l'a qualifié d'incompétent pour prouver que les personnes noires n'auraient pas de vraies capacités académiques. À la suite de ces «révélations», Jason Arday a subi une grande campagne de harcèlement et d'attaques, notamment à travers des centaines d'articles de presse, campagne globalement dirigée par la presse réactionnaire du monde anglo-saxon et américain. Après avoir présenté sa démission, Jason Arday a fini par se donner la mort.

L'UGent a suspendu Nathan Cofnas à la même période. À ce moment, en représailles, les réseaux d'extrême droite et d'officiels américains se sont déchaînés contre l'UGent. Au point où même Elon Musk, l'homme le plus riche du monde, a publiquement soutenu M. Cofnas sur X. Pendant ce temps-là, l'ambassadeur américain en Belgique, Bill White, a menacé l'UGent de supprimer tout partenariat académique avec les États-Unis. M. Cofnas s'est d'ailleurs réjoui sur X en remerciant l'ambassadeur et le Département des affaires étrangères américain de l'avoir aidé, en publiant sur X une photo tout sourire avec Bill White.

Si vous avez suivi l'actualité internationale, ce soutien des plus hautes sphères de Washington n'a, en fait, rien d'un hasard. L'administration Trump a écrit noir sur blanc dans son Plan de sécurité nationale qu'elle veut renforcer les courants d'extrême droite en Europe et peser sur les débats migratoires. Les ambassadeurs américains en Europe se transforment alors en tête de pont de cette politique. Bill White ne prend pas de libertés en faisant de l'ingérence dans les affaires des universités belges, il fait exactement ce que l'administration Trump attend de lui.

Si j'ai pris le temps de vous poser cette question, c'est parce que cette situation nous interpelle. D'abord, comment un chercheur qui défend le racisme le plus abject noir sur blanc sur son blog peut-il se retrouver dans une université de notre pays? Mais surtout, comment nos gouvernements comptent-ils réagir quand l'administration Trump essaie de faire pression sur les universités belges et quand elle défend activement un réseau d'extrême droite au sein de celles-ci?

Quelle est votre analyse sur la situation qui a eu et qui a encore lieu à l'UGent? Pourquoi n'y a-t-il eu aucune condamnation de l'attaque de Bill White sur la décision d'une université belge, de votre part ou de vos homologues à d'autres niveaux de pouvoir? Que faites-vous pour protéger les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles de possibles ingérences américaines, comme il y en a eu à l'UGent?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Cet été, l'UGent a acté la suspension d'un chercheur américain, Nathan Cofnas. Cette décision intervient à la suite du suicide tragique de Jason Arday, jeune chercheur de Cambridge qui a été accusé par le professeur américain de plagiat et qui a fait l'objet d'une véritable campagne de harcèlement médiatique à laquelle Cofnas a été associé.

Cette suspension s'inscrit cependant dans le contexte plus large du recrutement de Nathan Cofnas en mars dernier, un épisode qui avait déjà suscité un certain émoi dans les milieux académiques en Belgique. Ce chercheur s'est en effet rendu célèbre par un certain nombre de prises de position et de déclarations pour le moins préoccupantes et inquiétantes, se définissant par exemple comme «réaliste racial».

Plusieurs collectifs de chercheurs se sont dès lors positionnés à la suite de la décision qu'a prise la rectrice de l'UGent. Une lettre ouverte en soutien de cette décision a recueilli plus de 1 700 signatures. Cette lettre est particulièrement éclairante quant aux violations continues des principes éthiques de l'UGent et de la défense des droits fondamentaux inscrits dans les valeurs de notre Constitution. Parmi les signataires se trouvent un certain nombre de chercheurs et d'étudiants d'universités francophones belges.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous été interpellée ou sollicitée au sujet de cette polémique? Avez-vous été en contact avec la rectrice de l'UGent ou avec le Conseil des rectrices et recteurs (CRef)? Quelle a été la nature de ces contacts?

Comment abordez-vous la décision de suspension prise par l'UGent? Quel cadre s'appliquerait-il en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en matière d'examen d'une candidature et de procédures de sélection, si un tel recrutement devait intervenir dans une université francophone?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Messieurs les Députés, vos questions portent sur un sujet d'actualité essentiel. D'emblée, il convient de distinguer deux niveaux.

Le premier concerne une université relevant de la Communauté flamande et une procédure disciplinaire en cours. Il ne m'appartient ni de commenter cette procédure ni d'intervenir dans les décisions d'une institution qui ne relève pas de mes compétences. La ministre flamande de l'Enseignement, Mme Zuhal Demir, a réagi dans la presse à ce sujet.

Le second niveau concerne les principes qui fondent l'enseignement supérieur et la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est bien sur ce terrain qui relève de ma compétence politique que je souhaite vous répondre. D'abord, l'absence de prise de position publique ne signifie pas nécessairement l'absence de réaction. Les relations internationales et académiques empruntent parfois des canaux de dialogue qui ne se déploient pas sur la place publique. Sur le fond, la Fédération

Wallonie-Bruxelles est attachée à l'autonomie des institutions académiques, à la liberté académique et à l'indépendance de la recherche. Ces principes sont au cœur de notre modèle d'enseignement supérieur et guident l'ensemble des collaborations et partenariats académiques auxquels nos établissements prennent part. Ils sont aussi au centre d'une démocratie encadrée par le droit.

Le cadre applicable en Fédération Wallonie-Bruxelles est défini par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Ce décret rappelle que le recrutement des membres du personnel relève de la responsabilité des universités elles-mêmes, sur la base de critères scientifiques, académiques et professionnels. Cette autonomie s'exerce naturellement dans le respect du droit. Il est également utile de rappeler que les cinq universités de notre Fédération, tout comme leurs homologues flamandes, sont signataires de la Magna Charta Universitatum. Ce texte fondateur rappelle que l'université est un lieu de libre enquête et de débat, tout en affirmant son rejet de l'intolérance. Ces deux exigences sont indissociables: la liberté académique ne peut s'épanouir que dans un environnement fondé sur le respect des personnes et le refus de toute forme de discrimination.

Les établissements, tout comme leur personnel, sont donc soumis à la législation antidiscrimination et aux règles déontologiques applicables à l'exercice des fonctions académiques. En outre, chaque université dispose de mécanismes internes de prévention, de sensibilisation, de signalement et de traitement des discriminations. Je cite, en guise d'exemple, les plans d'égalité de genres ou de diversité, ou encore les politiques relatives au respect de la dignité humaine. Ceci leur permet de travailler d'éventuels manquements sur le plan déontologique ou disciplinaire.

Vous m'interrogez sur le cadre qui s'appliquerait dans l'hypothèse où une situation comparable venait à se présenter dans une université de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Je rappelle que le gouvernement ne dispose d'aucun pouvoir de veto sur les recrutements académiques individuels. Les décisions de recrutement relèvent des établissements eux-mêmes. Nous tenons à préserver l'équilibre entre autonomie institutionnelle, responsabilité et respect de l'État de droit qui fonde la crédibilité de notre enseignement supérieur.

À titre personnel, je dénonce les propos du professeur concerné par votre question.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, je dois quand même dire que, dans toute la séquence à laquelle nous avons assisté, l'ensemble des ministres, qu'il s'agisse de l'enseignement supérieur ou des affaires étrangères, ont réellement manqué de courage. L'ambassadeur des États-Unis, de la plus grande puissance financière et militaire du monde, ainsi qu'Elon Musk, l'homme le plus riche du monde, ont menacé l'UGent. Il n'y a eu aucune réaction de la classe politique. Vous laissez faire! Quelle est la raison de ces menaces? L'administration Trump veut à tout prix laisser en poste un chercheur manifestement raciste et,

ainsi, construire un réseau d'académiques d'extrême droite qui essaient de réhabiliter le racisme biologique.

S'il n'y a pas au moins quelques personnes pour mettre le holà, pour s'interroger sur ces événements et constater que quelque chose ne va pas, alors c'est la porte ouverte pour que ce genre d'intimidation et d'ingérence continue! Aucun ministre n'est visiblement capable, aujourd'hui, de dire qu'il est extrêmement grave que les États-Unis exercent une telle pression sur l'UGent – une université souveraine –, dans le but explicite de préserver la place d'un professeur qui cherche à rétablir le racisme biologique. Cela me fait dire qu'il y a un très gros problème et que nous devrions tous en être beaucoup plus alertés. Mais, visiblement, vous n'en avez pas envie.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, sauf erreur de ma part, je n'ai pas reçu de réponse sur les contacts avec le CRef. Je ne sais pas si vous avez eu des contacts et si le sujet a été abordé.

Effectivement, je trouve que vous vous cachez derrière la liberté académique. J'y suis certes attaché également, mais la liberté académique, comme vous l'avez dit aussi, a un cadre qui doit permettre d'instaurer les limites quand des professeurs viennent de l'étranger et prônent des valeurs qui ne respectent ni le cadre institutionnel, ni la Constitution, ni les valeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis évidemment partisan des débats contradictoires, même virulents, dans les enceintes des universités. Cependant, jamais – je dis bien jamais – il ne faut laisser cette liberté être accaparée par des personnes dont le projet est, purement et simplement, de ne pas respecter les fondements éthiques et légaux de notre Constitution.

Si demain une telle situation devait se produire en Fédération Wallonie-Bruxelles, il ne faudra pas se cacher uniquement derrière les procédures des institutions. Il faudra véritablement rappeler les engagements à la fois de ces institutions académiques, mais aussi de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour le dire très clairement, cela signifie qu'il faut intervenir et mettre un terme à l'engagement de personnes qui sont ouvertement racistes, qui prônent des théories racialistes et qui comptent, aujourd'hui, sur l'appui d'alliés politiques qui servent de caisse de résonance et qui protègent leur situation.

L'incident n'est certes pas clos. Il faudra y être attentif à l'avenir. Quoi qu'il en soit, sur cette séquence, je rejoins ce qui a été dit: je constate clairement que le courage n'était pas présent au niveau politique.

4.18 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Grève annoncée par le Front uni des écoles supérieures des arts (FUESA) et le dialogue avec le secteur de l'enseignement supérieur»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, à quelques jours de la rentrée académique, après un été qui aurait pu constituer un temps

d'apaisement, force est de constater que la contestation des mesures prises par votre gouvernement MR-Engagés dans l'enseignement supérieur ne s'est pas éteinte. Au contraire, elle semble s'organiser et se structurer pour inscrire la mobilisation dans la durée. Le 14 septembre prochain, jour même de la rentrée dans plusieurs écoles supérieures des arts (ESA), le Front uni des écoles supérieures des arts, le FUESA, appelle à la grève. Ce mouvement est lui-même révélateur de la situation. Créé en juin dernier, dans le prolongement des mobilisations sociales importantes contre le décret-programme 2 (DP 2) et la hausse des droits d'inscription, il rassemble des étudiants, des enseignants et des membres du personnel des seize ESA de notre Fédération.

Il faut tout de même mesurer ce que cela signifie. Alors que le gouvernement présente ses mesures comme nécessaires ou entend tourner la page du débat parlementaire, celles et ceux qui vivent quotidiennement dans nos établissements refusent manifestement de tourner la page. On peut, bien sûr, ne pas partager toutes les revendications ou tous les modes d'action d'un mouvement, mais peut-on continuer à considérer comme un simple épisode de contestation le fait que, mois après mois, de nouveaux collectifs se créent, que les mobilisations se poursuivent et que la rentrée elle-même s'annonce déjà marquée par de nouvelles actions? Je vous fournis, à titre d'exemple, la création d'un groupe Instagram en enseignement supérieur, *Students Attacks*.

Le FUESA est né en juin. Il annonce aujourd'hui une grève dès la rentrée. D'autres rendez-vous de mobilisation sont déjà annoncés dans le secteur de l'enseignement. Dans cette situation, une question politique mérite d'être posée: combien de signaux le gouvernement doit-il encore recevoir avant de considérer qu'il existe un véritable problème d'adhésion à sa politique? L'un des rares effets indéniables de vos mesures aura été, au moins, de réussir à unir contre elles des personnes et des secteurs qui, jusqu'ici, ne s'organisaient pas nécessairement ensemble. Comment envisagez-vous cette rentrée qui commence déjà sous le signe de la contestation et de l'opposition? Avez-vous rencontré les représentants du FUESA ou envisagez-vous de le faire afin d'entendre directement les préoccupations des étudiants et des personnels des ESA?

Plus largement, que vous disent ces mobilisations répétées sur la réception de votre politique par le terrain? Les considérez-vous comme de simples oppositions auxquelles il faudrait résister jusqu'à ce qu'elles s'essoufflent ou comme l'expression d'une inquiétude plus profonde à laquelle le gouvernement doit apporter des réponses? Alors que tout laisse penser que cette année académique sera, elle aussi, traversée par de fortes mobilisations, êtes-vous disposée à ouvrir un véritable espace de dialogue avec les opérateurs concernés et à réinterroger certaines mesures lorsque leurs effets concrets et le rejet qu'elles suscitent sur le terrain le justifient pleinement?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, j'ai effectivement pris connaissance des actions menées par le FUESA, ainsi que de leur appel à la grève. Vous semblez surpris de son existence et de la persistance de leur mobilisation. Pourtant, ces positionnements engagés et militants sont légion au sein des ESA, où les questions philosophiques et politiques sont prégnantes. Je respecte donc les actions que ce collectif mène, même si, vous l'aurez compris, je ne partage pas ses revendications. Je formule toutefois le vœu que cette mobilisation ne mette pas à mal l'organisation de la rentrée académique et que cette action soit réfléchie, en veillant à préserver la qualité de l'accueil, particulièrement des nouveaux étudiants, par les équipes pédagogiques des ESA, lesquelles ont travaillé pour organiser cette rentrée académique.

Je n'ai pas rencontré les représentants du FUESA, qui n'ont pas pris contact avec nous. Je tiens également à préciser que leurs expressions publiques laissent à penser qu'il s'agit d'une mobilisation des ESA en tant qu'institution, alors qu'il s'agit, en réalité, de mobilisations individuelles. Le 17 juin 2026, les directions des ESA, du réseau libre et de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ont tenu à préciser qu'elles ne s'associaient pas à cette initiative et que les positions exprimées par le FUESA ne reflétaient pas une position commune des directions et des pouvoirs organisateurs. Les directions et pouvoirs organisateurs du réseau libre ont tenu à réaffirmer leur attachement à un dialogue constructif et institutionnel. Ce dialogue se poursuit donc, que ce soit de manière générale ou à propos de l'instauration du minerval progressif.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, vous opposez la qualité de l'accueil au travail des équipes des ESA. Mais les gens qui sont dans le FUESA font partie de ces équipes. Ils se trouvent donc clairement dans le dilemme de tout enseignant qui décide à un moment de faire grève: devoir à la fois assurer la qualité de l'accueil que sa conscience professionnelle le pousse à garantir, mais aussi dénoncer, autant que possible et par les moyens légaux, la politique de votre gouvernement.

J'entends bien que le FUESA ne représente pas les institutions qui veulent un dialogue constructif et institutionnel, mais la question de fond, à laquelle vous ne répondez pas, porte sur votre capacité à remettre en question, à un moment donné, dans ce dialogue, les décisions que vous avez prises. Sans cela, vous allez évidemment vous retrouver avec des mobilisations qui se poursuivront dans le temps et qui aboutiront véritablement, sur la base des évaluations à faire, à mesurer l'ampleur des dégâts des politiques de votre gouvernement.

5 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Leila Agic à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Mise en œuvre de la stratégie "Genre et droits des femmes 2026-2029": quel plan d'action pour les compétences de la ministre-présidente?», est reportée.

Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Valérie Dejardin, intitulées «Étudiants boursiers gazaouis bloqués à Gaza» et «Résultat du troisième appel à projets du Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires», de Mme Margaux De Re, intitulée «Bilan du déploiement des points de contact violences sexistes et sexuelles et du décret du 16 juin 2026» et de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Plan d'investissement dans les bâtiments scolaires: que deviennent les centaines de dossiers non retenus?», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h25*.